PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

Revue de presse du 1er avril 2026

Accédez directement à l'article souhaité depuis cette page sommaire en cliquant l'icône ☰ ***située en haut à gauche de cette page Résana.***

Économie et vie des entreprises

- « On est écœurés » - le groupe Ziegler liquidé, 200 emplois supprimés dans l'agglo de Rouen - Paris Normandie
- Liquidation du géant du transport Ziegler - « on espérait des sites rentables sauvegardés, mais c'est foutu… Quel gâchis ! » – France 3
- Aides aux entreprises - seulement trois sociétés en difficulté de remboursement sur la région de Dieppe – Les informations dieppoises
- Chèque énergie. Dates d'envoi, montants, conditions… Ce qui attend les ménages en Seine-Maritime – Le courrier cauchois
- Saint-Romain-de-Colbosc - CPM Industries rachète VFPI - La Gazette France

Démographie

- En vingt ans, le nombre de naissances a reculé de 28 % en Normandie – Ouest France
- Démographie en Normandie. Les chiffres : une chute historique des naissances et population vieillissante en 2025 – Tendance Ouest

Éducation

- En Normandie, les profs vent debout contre les suppressions de postes et les fermetures de classe - Paris Normandie
- Pays de Bray - élus et parents d'élèves se battent contre la fermeture d'une classe - Paris Normandie
- « On n'est pas des sardines » - au Havre, profs et élèves mobilisés contre les suppressions de classes - Paris Normandie
- Carte scolaire. Se mobiliser contre une fermeture de classe, ça marche vraiment ? – France 3
- Étudiantes en sciences - initiés à Dieppe, les Girls'day essaiment sur toute la Normandie – 76 actu
- Au Havre, la Normandie Web School, qui forme aux métiers du numérique, va fermer ses portes - Paris Normandie

Sécurité

- Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté alerte sur l'état catastrophique du centre de rétention de Rouen - Mediapart
- Près d'Elbeuf, un élu agressé. Zoom sur une violence « devenue presque ordinaire » - Paris Normandie

- Incendie de deux véhicules devant un hôpital de jour à Rouen - évacuations et intoxications - Paris Normandie
- Scènes de tension au Havre - des lycéens et profs dénoncent une intervention policière brutale - Paris Normandie
- Attaques de brebis à Saint-Aubin-Epinay, près de Rouen - le chien doit rester enfermé - Paris Normandie

Appel à témoins

- Elbeuf. Disparition inquiétante - un appel à témoins lancé par la police pour retrouver Léa, une adolescente de 16 ans – Tendance Ouest
- Disparition inquiétante - Léa, 16 ans, portée disparue à Elbeuf, la police lance un appel à témoin – France 3

Santé

- Paralysée à cause du protoxyde d'azote, Léa, 22 ans, doit réapprendre à marcher - Paris Normandie
- La cheffe de service de cardiologie du CHU de Rouen Hélène Eltchaninoff distinguée pour ses travaux - Paris Normandie

Environnement

- Un « permis de polluer» - Une plainte au pénal contre les rejets de PFAS dans la Seine par l'usine BASF - Le Parisien
- Pesticides dans l'air ambiant - qu'en est-il en Normandie ? - Paris Normandie
- « Des espèces allergènes qu'on n'avait pas avant arrivent en Normandie » - d'ici 2050, la moitié de la population sera allergique – France 3
- Environnement. Pourquoi 12 hectares de peupliers ont été rasés près de Port-Jérôme ? – Le courrier cauchois

Agriculture

- « Le lin est une culture très délicate, si la terre est trop humide, elle se compacte et le lin ne pousse pas » - la mauvaise météo retarde les semis de lin dans le Pays de Caux – France 3

Pêche

- Pourquoi il est interdit de ramasser des moules sur cette plage de Seine-Maritime jusqu'à nouvel ordre ? – 76 actu

Collectivités locales et équipements publics

- Jetée ouest de Dieppe - quatre chantiers pour une réouverture dans trois mois – 76 actu
- « Six mois de flou » - à Neufchâtel-en-Bray, les élus locaux à l'écoute des infirmières Asalée - Paris Normandie

Politique

- Fécamp. Équipe remaniée, actions rapides - le cap est donné – Le courrier cauchois

Justice

- Au Havre, la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine sur le banc des prévenus pour blessures involontaires - Paris Normandie
- Réforme de la justice criminelle une nouvelle révolution qui passe mal en Normandie - Paris Normandie
- Chevaux mutilés près du Havre - les associations de défense des animaux demandent plus - Paris Normandie
- Dans le Pays de Caux, le chauffard qui a tué une mère de famille échappe à une peine bien plus lourde - Paris Normandie

Acteurs publics

- Logement des agents publics - le Sénat adopte l'augmentation des droits de réservation dans le parc social
- Responsabilité financière - comment le gouvernement entend protéger par la loi les gestionnaires publics ?
- Pour garantir la souveraineté numérique, les territoires appellent à repenser la commande publique - Acteurs Publics
- Les contours du congé supplémentaire de naissance s'esquissent dans la fonction publique

paris-normandie.fr

« On est écœurés » : le groupe Ziegler liquidé, 200 emplois supprimés dans l'agglo de Rouen

Cécile Frangne

5–6 minutes

Le tribunal de commerce de Lille a prononcé mardi 31 mars 2026 la mise en liquidation judiciaire de la branche française du transporteur Ziegler. Dans l'agglo de Rouen, environ 200 emplois sont concernés.



Environ 130 salariés travaillaient sur le site du Grand-Quevilly. - Photo Paris Normandie



Par Cécile Frangne

Publié: 31 Mars 2026 à 20h13 Temps de lecture: 1 min

C'est un point final amer mais *« sans surprise »* apporté aux quelque

1370 salariés de la société Ziegler France : mardi 31 mars 2026, le tribunal de commerce de Lille a prononcé la mise en liquidation judiciaire de la branche française du transporteur belge.

Consultez l'actualité en vidéo

« Redressement impossible »

Placé en redressement judiciaire depuis mardi 3 mars 2026 après avoir été dans l'impossibilité de verser à ses employés leur salaire de février, le groupe belge justifie sa chute précipitée en France par *« la baisse de l'activité sur plusieurs exercices »*, *« la dégradation de la rentabilité liée à la hausse des coûts de l'énergie »*, ou encore *« la perte de contrats majeurs »*. *« Malgré les efforts importants engagés ces derniers mois (renégociation de dettes, recherche active de partenaires et de repreneurs, action judiciaire gagnée contre un partenaire financier récalcitrant), le tribunal a constaté que le redressement de l'entreprise était manifestement impossible »*, explique le transporteur dans un communiqué.

« On est écœurés de cette fin brutale », soupire Christophe Escudier, membre quevillais du CSE de Ziegler Normandie, qui comptait environ 200 salariés répartis sur trois sites au Grand-Quevilly, à Saint-Etienne-du-Rouvray et à Petit-Couronne. *« On cherche surtout encore les réponses à des questions qui resteront en suspens : comment l'entreprise pouvait-elle être en cessation de paiement depuis septembre 2024 sans que nous ne soyons au courant ? La hausse du coût du carburant ne peut pas tout expliquer ».*

« Passer à autre chose »

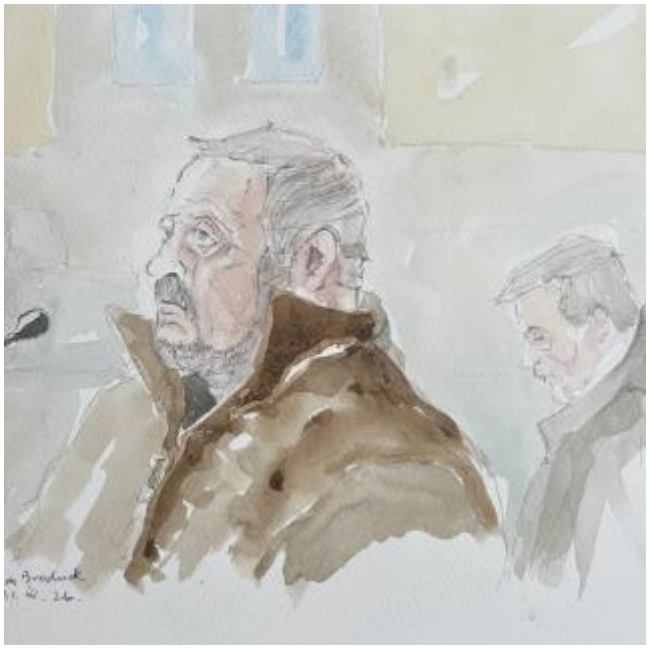
Sur le site du Grand-Quevilly, *« on arrivait à remplir les camions, ça tournait bien »*, assure ce salarié qui s'apprêtait à fêter ses huit ans dans l'entreprise. Le bruit d'un éventuel repreneur avait couru ces derniers mois. Mais *« rien ne s'est concrétisé »*. *« On savait depuis longtemps qu'il n'y avait plus d'avenir sans clients,* explique l'élu du personnel. *Cette liquidation, on l'attendait avec impatience pour pouvoir être libéré et*

passer à autre chose ». Si le site de Ziegler à Saint-Etienne-du-Rouvray pourrait être repris par la société de transport Translocauto, elle *« ne devrait pas conserver tous les salariés »,* poursuit-il. « *Au moins, on est tous dans le même bateau, on coule ensemble »*.

Lire aussi



Retour de « Cousu main » sur RMC Life : un as de la couture de Maromme parmi les candidats



« C'est impossible qu'il ne nous ait pas vus ». À Rouen, un ex-chasseur condamné



france3-regions.franceinfo.fr

Liquidation du géant du transport Ziegler : "on espérait des sites rentables sauvegardés, mais c’est foutu...

Pauline Latrouitte

5–7 minutes

Le tribunal de commerce de Lille Métropole a scellé, ce mardi 31 mars 2026, la disparition de Ziegler France. Cette liquidation judiciaire immédiate laisse 1 500 familles sur le carreau. En Normandie, de Bayeux à l’agglomération rouennaise, la sidération laisse place à la colère et à l'incompréhension.

L’actu des régions

Chaque jour, un tour d’horizon des principales infos de toutes les régions.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "L’actu des régions". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. Notre politique de confidentialité

À son arrivée, Alain Ziegler a été accueilli par des huées et des cris de "voyous" et de "voleurs". Puis le tribunal de commerce de Lille Métropole a acté la disparition de Ziegler France. Si deux filiales mineures (110 salariés) obtiennent un sursis jusqu’au 28 avril pour examiner d'éventuelles offres de reprise, le cœur du réacteur - 1 500 emplois - cesse d'exister juridiquement.

"Un gâchis absolu", déplore maître Jean-Louis Borie, avocat des salariés, qui pointe une défaillance managériale ancienne. *"Pourquoi ne pas avoir déposé le bilan il y a deux ans, alors que la société se trouvait déjà en cessation de paiements ?"* Pour les syndicats, une anticipation aurait

permis un plan social moins dévastateur.

En Normandie, l'incompréhension domine dans les quatre bastions du groupe. En Seine-Maritime, les sites de Petit-Couronne, Grand-Quevilly et Saint-Étienne-du-Rouvray totalisent près de 200 employés.

À 44 ans, un membre du CSE de Grand-Quevilly ne masque pas son désarroi : *"l'argent circulait, les gros clients nous faisaient confiance".* La découverte de l'ampleur du désastre via les réseaux sociaux, plutôt que par la voix de la direction, ajoute une blessure symbolique à la perte d'emploi. *"Ces derniers mois, nous sentions bien que nous allions droit dans le mur. Aujourd'hui, je m'interroge : est-ce que je reste dans le transport ou je tente une reconversion ?*" s'interroge-t-il.

Dans le Calvados, à Saint-Martin-des-Entrées, aux portes de Bayeux, la situation confine à l'absurde. Le site, qui emploie 85 personnes, avait inauguré un bâtiment neuf il y a peine neuf mois. Un investissement qui semble aujourd'hui dérisoire face à la décision du tribunal, observe Cédric Suriré-Boutry, de l'union locale CGT Bayeux. *"On espérait une liquidation "façon puzzle" avec des sites rentables sauvegardés, mais c'est foutu. Quel gâchis !"*

Le groupe de transports Ziegler a été fondé en Belgique en 1908. La 4e génération était représentée par Diane Ziegler. La présidente du groupe a quitté cette fonction en janvier 2026. • © B. Belamri/France Télévisions

Comment un groupe affichant 445 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel a-t-il pu s'effondrer en quelques mois ? Selon la CGT, le résultat d'exploitation est passé d'un excédent de 10 millions d'euros à une perte de 6 millions en 2025.

Plusieurs facteurs expliquent cette chute :

- **Une instabilité managériale :** Une valse de directeurs généraux depuis décembre dernier a paralysé la stratégie de l'entreprise.
- **Le choc pétrolier :** La flambée des prix des carburants, exacerbée par les tensions au Moyen-Orient, a achevé de fragiliser une trésorerie déjà exsangue.
- **La désertion des clients :** Face aux impayés auprès des sous-traitants

et à l'annonce d'une cession avortée, les donneurs d'ordres ont massivement quitté le navire ces dernières semaines.

Désormais, le combat se déplace sur le terrain des indemnités de licenciement. La nomination imminente d'un liquidateur va relancer les cartes. *"Tout le jeu maintenant va être de savoir s'il reste une possibilité de faire partir les salariés avec un peu plus que le minimum légal",* précise Cédric Suriré-Boutry.

Le ministre de l'Économie, Roland Lescure, assurait la semaine dernière suivre le dossier *"de très près".* Pour les 1 500 familles concernées, ces promesses gouvernementales pèsent peu face à l'urgence de la survie. Les représentants du personnel exigent désormais que toute la lumière soit faite sur la gestion des deux dernières années, suspectant une agonie délibérément prolongée.

VIDEO- Reportage réalisé le 6 mars 2026 de D. Sirri-Ourad et B. Belamri à Grand-Quevilly

durée de la vidéo : 00h01mn42s



Le 2 mars 2026, Ziegler France, entreprise de transports et logistique a été placé en redressement judiciaire. Il compte 58 agences en France, et emploie 130 personnes à Grand-Quevilly près de Rouen. Le groupe a perdu beaucoup de clients et fait face à des pertes financières. Interviews de Adama Faye, responsable de quai, Christophe Escudier chauffeur de messagerie. • ©D. Sirri-Ourad/B. Belamri/ France Télévisions

Repères : Ziegler en chiffres

Création : 1908 (Groupe familial belge).

Effectif France : 1 500 salariés (après liquidation).

Implantation : Une cinquantaine d'agences sur le territoire.

Poids en Normandie : Environ 285 salariés entre la Seine-Maritime et le Calvados.

actu.fr

Aides aux entreprises: seulement trois sociétés en difficulté de remboursement sur la région de Dieppe

Augustin Bouquet des Chaux

~3 minutes

Seulement trois entreprises ont eu des difficultés à rembourser leur prêt en plus de dix ans d'existence de l'association PME Développement dans la région de Dieppe.

Sur le même thème

- EDF
- Emploi
- Entrepreneuriat



Jean-Christophe Lemaire (à gauche) est président de l'association PME Développement à Dieppe (Seine-Maritime). ©Les Informations

Dieppoises

Par Augustin Bouquet des Chaux Publié le 31 mars 2026 à 11h08

Jeudi 26 mars 2026, l'association PME Développement, présidée par **Jean-Christophe Lemaire**, organisait son assemblée générale dans la salle **Jehan-Ango** à Dieppe (Seine-Maritime).

Comme son nom l'indique, la structure a pour objectif d'aider les petites et les moyennes entreprises à se développer via des prêts « d'honneur » dont les taux d'intérêt sont de 0 %.

« Nous gérons les fonds de revitalisation alloués par EDF à la suite des chantiers des deux centrales nucléaires de Paluel et de Penly » explique Jean-Christophe Lemaire.

Un fonds de revitalisation

Lors de la construction des centrales, EDF a abondé à un fonds de revitalisation. Concrètement, ce fonds permet de pallier la baisse d'activité des entreprises locales après la fin du chantier. « Les prêts que nous proposons sont des leviers qui permettent aux entreprises d'aller voir les banques en confiance » continue le président de PME Développement.

Les professionnels aidés font preuve d'un grand sérieux.

Vidéos : en ce moment sur Actu

« Une une dizaine d'années, c'est plutôt bien »

Depuis la création de PME Développement, seulement trois entreprises se sont retrouvées en difficulté pour honorer les remboursements de leurs prêts. « En une dizaine d'années, c'est plutôt bien » sourit Jean-Christophe Lemaire.

Les élections municipales 2026

Suivez toutes les actualités des municipales 2026 dans une seule newsletter.

S'inscrire

En 2025, PME Développement a aidé trois entreprises pour un montant global de prêt de 81 000 €. « Les trois projets soutenus représentent un potentiel de 17 nouveaux emplois d'ici à trois ans et un investissement de 838 000 €» conclut le président de l'association.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec Mon Actu.

lecourriercauchois.fr

Chèque énergie. Dates d'envoi, montants, conditions… Ce qui attend les ménages en Seine-Maritime

Adrien Verger

2–3 minutes

Adressé aux ménages les plus modestes, le chèque énergie sera envoyé à partir du 1er avril 2026 dans toute la France. En Seine-Maritime, les bénéficiaires commenceront à le recevoir entre le 7 et le 10 avril. Cette aide de l'Etat intervient dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, liée notamment aux tensions sur les matières premières et à la guerre au Moyen-Orient.

Près de 4,5 millions de foyers concernés

Au total, 3,8 millions de ménages devaient initialement bénéficier de ce dispositif. Mais *"grâce à un croisement complémentaire de données, près de 700 000 foyers supplémentaires recevront le chèque énergie dès le 1er mai"*, a annoncé le Premier ministre Sébastien Lecornu, lundi 30 mars. Créé en 2018, ce dispositif représente un coût global de 600 millions d'euros pour l'État.

Des envois étalés en avril en Seine-Maritime

Les chèques énergie sont envoyés automatiquement par courrier, sans aucune démarche à effectuer. En Seine-Maritime, les premiers envois sont prévus entre le 7 et le 10 avril. Comme chaque année, la distribution s'échelonnera ensuite sur plusieurs semaines selon les territoires.

Jusqu'à 277 euros selon les revenus

Attribué sous conditions de ressources, le chèque énergie s'adresse aux foyers dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas 11 000 euros (sur les revenus 2024 pour l'année 2026). Son montant est calculé en fonction des revenus et de la composition du foyer, grâce à un croisement des données fiscales et des compteurs d'électricité. En 2026, son montant moyen s'élève à 153 euros, avec un maximum pouvant atteindre 277 euros.

Pour payer les factures d'énergie

Le chèque énergie permet de régler des dépenses liées au logement, comme les factures de gaz, d'électricité, de fioul ou de bois. Il peut également être pré-affecté à une future facture, le montant étant alors directement déduit.

lagazettefrance.fr

Saint-Romain-de-Colbosc : CPM Industries rachète VFPI

Chloé Guerout

~3 minutes

En bref

En rachetant son fournisseur VFPI, CPM Industries sécurise ses approvisionnements et élargit son offre aux solutions hybrides métal-plastique, ouvrant la voie à de nouveaux marchés industriels.



© CPM Industries

Publié le 1 avril 2026 - Mis à jour le 1 avril 2026

CPM Industries a annoncé la reprise de son fournisseur VFPI, spécialisé dans la transformation des matières plastiques. Cette acquisition va permettre à l'entreprise de sécuriser la chaîne d'approvisionnement de

l’entreprise et de compléter son offre industrielle avec des solutions hybrides métal-plastique.

Spécialiste de la chaudronnerie fine et de la transformation du métal, l’entreprise basée à Saint-Romain-de-Colbosc pourra désormais proposer des solutions combinant métal et plastique, recherchées dans l’industrie pour réduire le poids des pièces, améliorer leur résistance ou répondre à des contraintes techniques spécifiques. Cette complémentarité doit également permettre à l’entreprise d’accéder à de nouveaux marchés, notamment dans les équipements industriels intégrant des pièces plastiques.

Des équipes regroupées

Fondée en 1992, VFPI, située à Angerville-l’Orcher, réalise un chiffre d’affaires de 900 000 euros et emploie cinq salariés. Le montant de la transaction s’élève à 450 000 euros.

Aujourd’hui, l’entreprise est installée sur le parc Éco Normandie, à proximité du site de CPM Industries. Les cinq salariés ont intégré les équipes de CPM Industries, qui compte désormais 32 collaborateurs et a réalisé un chiffre d’affaires de 3 millions d’euros en 2025. Les fonctions supports des deux entités sont désormais mutualisées.

ouest-france.fr

En vingt ans, le nombre de naissances a reculé de 28 % en Normandie

Raphaël Fresnais

~4 minutes

Article premium, Réservé aux abonnés (contenu complet accessible)

En chute libre depuis 2010, le nombre de naissances continue de décliner en Normandie. Selon l'Insee, il diminue encore de 3 % pour atteindre un recul de l'ordre de 28 % lors des deux dernières décennies. À l'inverse, la courbe des seniors poursuit sa spectaculaire ascension dans la région.

C'est un X quasi parfait. Deux courbes aux dynamiques absolument contraires, affichées par les dernières statistiques sur la population de l'Insee, dévoilées ce mardi 31 mars 2026.

D'un côté, la courbe des naissances qui chute encore de 3 % entre 2024 et 2025 pour porter à - 28 % son recul depuis vingt ans. De l'autre, une progression spectaculaire des seniors dans le même temps : près de 50 % de hausse pour le nombre des personnes de plus de 65 ans, plus de 70 % pour les 85 ans et plus.

1,56 enfant en moyenne par femme

En Normandie, l'indice conjoncturel de fécondité est au plus bas : 1,56 enfant en moyenne par femme en âge de procréer (15 - 49 ans). Pour rappel, cet indicateur s'élevait à 2,05 en 2010. Dans ce contexte, 28 700 enfants sont nés en 2025 dans la région, contre 40 600 en 2010.

Au 1er janvier 2026, la population normande estimée est de 3 354 000 habitants. Une statistique historiquement élevée qui doit son

pic au solde migratoire.

tendanceouest.com

Démographie en Normandie. Les chiffres : une chute historique des naissances et population vieillissante en 2025

Mathilde Rabaud

3–4 minutes

La Normandie n'a jamais compté autant d'habitants… et pourtant, les signaux démographiques virent au rouge. Au 1er janvier 2026, la région totalise **3,354 millions d'habitants**, un niveau historiquement élevé. Une croissance fragile, car elle repose désormais essentiellement sur les arrivées de nouveaux habitants.

Depuis plusieurs années, les décès dépassent les naissances. Une tendance qui s'accentue en 2025, révélant un déséquilibre durable.

Naissances en Normandie : pourquoi une chute aussi forte ?

Le chiffre est marquant : **28 700 naissances ont été enregistrées en 2025**, soit un niveau historiquement bas. En vingt ans, la baisse atteint **-28%**, traduisant un recul profond et continu.

Entre 2024 et 2025, les naissances diminuent encore de 3%, confirmant une tendance installée depuis plus d'une décennie. Le dernier pic remonte à 2010, avec plus de 40 000 naissances.

Cette chute s'explique par deux facteurs principaux :

- une baisse du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants, notamment chez les 20-35 ans
- un recul du taux de fécondité, désormais à **1,56 enfant par femme**, loin du seuil de renouvellement des générations

Résultat : les maternités enregistrent moins de naissances, et les générations se renouvellent de moins en moins.

Plus de décès que de naissances : une Normandie en déficit naturel

En parallèle, le nombre de décès reste élevé. En 2025, **36 400 décès** ont été recensés dans la région. Depuis 2018, la Normandie est entrée dans une phase de **déficit naturel** : il y a désormais plus de décès que de naissances chaque année. Un phénomène désormais généralisé à tous les départements.

Ce déséquilibre démographique n'est pas propre à la région : pour la première fois depuis l'après-guerre, la France entière connaît elle aussi un solde naturel négatif.

Population en Normandie : pourquoi elle continue malgré tout d'augmenter ?

Malgré ce contexte, la population normande continue de progresser, mais très lentement (+0,1% par an). Ce paradoxe s'explique par un facteur clé : **le solde migratoire positif**. Autrement dit, plus de personnes s'installent en Normandie qu'elles n'en partent. Entre 2022 et 2026, ce solde représente environ **+12 000 habitants**, compensant le déficit naturel.

Certains territoires tirent particulièrement leur épingle du jeu :

- le **Calvados**, en forte croissance démographique
- la **Manche**, qui attire également de nouveaux habitants
- À l'inverse, **l'Orne** reste le seul département en déclin.

Vieillissement de la population : un Normand sur quatre a plus de 65 ans

Autre transformation majeure : le vieillissement accéléré de la population. En 2026, **24% des Normands ont 65 ans ou plus**, contre seulement 22% de moins de 20 ans. Il y a vingt ans, la situation était inversée.

En deux décennies :

- le nombre de seniors a augmenté de près de **50%**
- celui des plus de 85 ans a bondi de plus de **70%**
- les jeunes de moins de 20 ans ont diminué de **11%**

Ce basculement démographique s'explique à la fois par la baisse des naissances et par l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby-boom.

Espérance de vie : une progression qui ralentit

L'espérance de vie continue de progresser, mais plus lentement. En 2025, elle atteint :

- **78,9 ans pour les hommes**
- **85 ans pour les femmes**

Une stabilisation qui marque un ralentissement après plusieurs décennies de hausse continue.

paris-normandie.fr

En Normandie, les profs vent debout contre les suppressions de postes et les fermetures de classe

Dorothée Brimont avec les rédactions locales

7–8 minutes

Le 26 janvier 2026, le ministre de l'Éducation nationale annonçait la suppression de 253 postes en Normandie. Deux mois après, les professeurs se mobilisent. Ils étaient, mardi 31 mars 2026, moins d'un millier à manifester en Seine-Maritime et dans l'Eure.

Par Dorothée Brimont avec les rédactions locales

Publié: 31 Mars 2026 à 15h21 Temps de lecture: 1 min

C'est sous un ciel bien sombre que les cortèges se sont élancés à 10 h à Rouen, au Havre et à Évreux. Plus sombres encore les annonces du ministre de l'Éducation nationale du 26 janvier 2026. Ce dernier actait la suppression de 253 postes dans les écoles, collèges et lycées de Normandie. La riposte a été longue à se mettre en place mais la mobilisation est assez suivie en Seine-Maritime et dans l'Eure.





Près d'un millier de professeurs ont défilé en Seine-Maritime et dans l'Eure contre la suppression de poste à la rentrée prochaine. - Photo de Stéphanie Péron Clément

Moins d'un millier de manifestants en Seine-Maritime et dans l'Eure

À Rouen, entre 350 et 500 manifestants se sont déplacés. Ils étaient 250 à Évreux et pas moins de 150 au Havre. Il faut dire que les chiffres sont vertigineux. Selon les syndicats, rien que dans le premier degré (maternelles et primaires), 73 fermetures de classe sont prévues en Seine-Maritime et 66 dans l'Eure. Dans le second cycle, dans l'Eure, 34 fermetures de classe sont actées dans les collèges et 14 dans les lycées. En Seine-Maritime, les chiffres ne sont pas encore connus. Dans ce département, Dieppe, Le Tréport et Le Havre devraient être les secteurs les plus touchés.

Dans les rangs, les visages sont fermés. « *Nous sommes ici pour réclamer des moyens supplémentaires*, rétorque Guillaume Fromentin, professeur de français au collège Lecanuet. *Avec la baisse de la démographie, on aurait pu en profiter pour alléger le nombre d'élèves par classe. Au collège, on est arrivé à trente élèves par classe. Faites le compte ! Diviser les 50 minutes de cours par le nombre d'élèves, ça ne fait pas beaucoup de temps passé avec un jeune*. » Et de poursuivre, « *c'est une grève avant tout pour les élèves. C'est difficile pour eux d'exister à 12 ans dans une classe de trente enfants*. »

Des impacts directs sur les élèves

Un constat partagé par Olaf Van Aken, professeur d'allemand. « *Ils sont en train de faire des classes de trente élèves alors que l'on en demande vingt par classe et quinze dans les zones prioritaires.* » Des conditions défavorables aux élèves qui « *sont moroses. Ils se rendent compte que les perspectives d'avenir se réduisent. Ils sont en souffrance.* »

Des inégalités d'autant plus fortes dans les zones rurales. Cécile Carré est professeure de lettres classique au lycée de Neufchâtel-en-Bray. « *En latin et grec, le rectorat me demande déjà de réunir les élèves de 1ere et terminale. À terme, je devrais également intégrer les secondes*. » Des classes à trois niveaux mais surtout « *des options qui vont finir par disparaître. Au même titre que les heures d'aide personnalisée. Tout ça par manque de moyens.* » Elle craint un enseignement à deux niveaux « *entre les zones rurales et les établissements de centre-ville.* » Côté professeurs, les suppressions de postes vont « *les contraindre à travailler sur deux ou trois établissements pour faire leurs heures.* »

« Plus de discipline, moins de pédagogie »

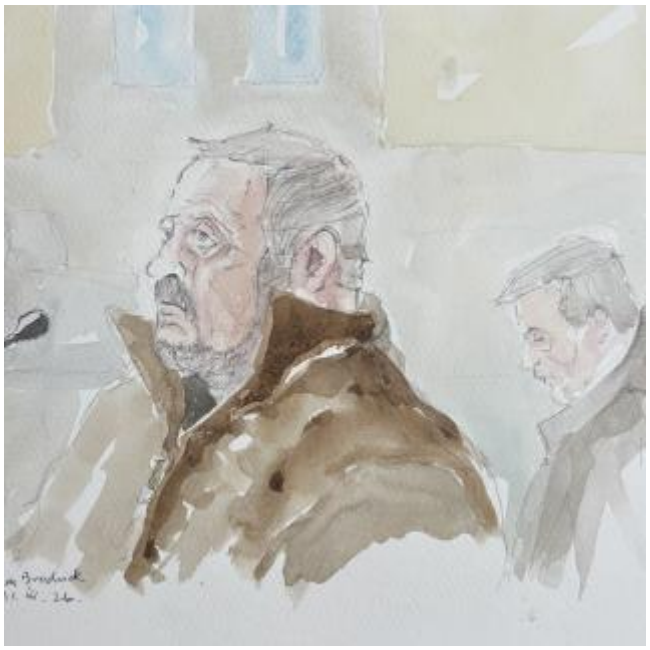
Outre les professeurs, l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale est touché : infirmières, assistantes sociales, AESH (accompagnatrice des élèves en situation de handicap)… La situation déjà tendue risque de virer au cauchemar pour « *les gamins autistes, primo arrivant ou en grande difficulté. Ils vont tous être mélangés au sein d'une classe de trente !* », s'insurge Guillaume Fromentin.

L'autre risque inhérent à ces choix budgétaires est la violence dans les écoles. Léo Goron est CPE (Conseiller principal d'éducation) en alternance à Yerville. « *De fait, les classes vont être plus chargées. Cela entraîne fatalement de plus grandes difficultés et des tensions dans l'établissement.* » Dans le cortège, les discussions se cristallisent autour de cette problématique. Guillaume Fromentin résume, *« trente élèves par classe, c'est plus de discipline et moins de pédagogie.* »

Dans le collimateur des professeurs, la hausse du budget de l'Armée et le financement de l'école privée. Des choix de société mal perçus dans les cortèges. Les syndicats réfléchissent à mobiliser au-delà de la

communauté éducative. Étendre le mouvement à l'ensemble de la fonction publique pour « *gagner le bras de fer* », insiste Marie-Hélène Duverger, porte-parole de Sud Éducation 76-27. Elle voit dans ce rassemblement, « *un premier pas. La mobilisation se construit et l'année scolaire n'est pas finie*. »

Lire aussi



« C'est impossible qu'il ne nous ait pas vus ». À Rouen, un ex-chasseur condamné



Jean-Pierre Carpentier, un demi siècle au service de sa commune, à l'Est de Rouen



paris-normandie.fr

Pays de Bray : élus et parents d'élèves se battent contre la fermeture d'une classe

Paris Normandie

5–6 minutes

Le Sivos de la Béthune, qui regroupe les communes de Bouelles, Fontaine-en-Bray, Nesle-Hodeng, Neuville-Ferrières et Saint-Saire, risque de perdre une classe à la rentrée de septembre 2026 selon les premiers arbitrages du rectorat.

Par la rédaction

Publié: 31 Mars 2026 à 16h01 Temps de lecture: 2 min

Face à la possible suppression d'une classe à la rentrée de septembre 2026, les maires des communes du Sivos de la Béthune sont dans l'attente de la décision des Services de l'Education nationale de Rouen. Le syndicat gère le regroupement pédagogique constitué par les communes de Bouelles, Fontaine-en-Bray, Nesle-Hodeng, Neuville-Ferrières et Saint-Saire. Il compte actuellement sept classes, avec une moyenne de 19 élèves, réparties dans quatre écoles. A noter que le Sivos de la Béthune est situé en ZRR (zone de revitalisation rurale).

«Pour l'instant, on est dans le flou»

Début décembre, sous l'impulsion de Maryse Duval, maire de Saint-Saire

et présidente du Sivos, une lettre a été envoyée à la directrice académique Dominique Fis, pour demander le maintien de toutes les classes et alerter sur les conséquences qu'aurait la fermeture de l'une d'entre elles. *« Pour l'instant on est dans le flou. C'est compliqué pour les enseignants et le personnel. Des investissements conséquents ont été consacrés par les municipalités pour équiper les classes. Les travaux de mise aux normes des locaux ont été effectués conformément à la réglementation. Tout a été fait pour bien accueillir les élèves. Nous avons un enseignement de qualité,* souligne la présidente du Sivos. *Il faut noter également que le RPI reçoit des enfants de la Maison d'enfants à caractère social (Mecs), de Saint-Saire. La taille humaine des classes est favorable à leur bonne intégration.»*

L'avenir des enfants fragilisé

L'élue énumère les conséquences de la suppression d'une classe : l'augmentation significative des effectifs par classe, la réduction de l'accompagnement individualisé, la fragilisation des élèves en difficulté et de l'inclusion scolaire, l'impact sur l'attractivité et la vitalité du RPI... *« Ce serait une mesure de régression inacceptable, qui ferait passer la règle à calcul devant la règle de vie, fragilisant la cohésion sociale, l'égalité d'accès à un enseignement de qualité, et l'avenir des enfants dans un territoire rural »*, était-il mentionné dans la lettre envoyée il y a un peu plus de trois mois.

La présidente souligne également *« les perspectives démographiques positives »*. Les naissances sur le périmètre du RPI du Sivos de la Béthune sont de nouveau à la hausse : 22 en 2024 contre 10 en 2023. De plus, un lotissement de 15 maisons est prévu sur la commune de Bouelles, des terrains à bâtir vendus sur la commune de Fontaine-en-Bray... Ce qui laisse présager de l'arrivée prochaine de nouvelles familles.

Une pétition « Non à la fermeture d'une classe du Sivos de la Béthune » a été mise en ligne par les parents d'élèves. Plus de 470 signatures ont déjà été enregistrées. La carte scolaire de la Seine-Maritime doit être dévoilée dans les premiers jours du mois d'avril 2026.

paris-normandie.fr

« On n’est pas des sardines » : au Havre, profs et élèves mobilisés contre les suppressions de classes

Nicolas Le Jean

6–7 minutes

Au Havre, enseignants et lycéens ont manifesté mardi 31 mars 2026 contre les suppressions de postes et les fermetures de classes. Ils dénoncent des conditions d’apprentissage dégradées. Reportage.



Par Nicolas Le Jean

Publié: 31 Mars 2026 à 17h18 Temps de lecture: 1 min

Sur l’affiche en carton accrochée au coup de ce petit garçon, enfant d’enseignante gréviste, on lit : *« On est des gens, pas des sardines »*. Ne pas vouloir que les enfants soient serrés comme des sardines du fait de la suppression de classes à la prochaine rentrée scolaire, c’est en effet un des principaux motifs de la grogne du monde enseignant, mardi 31 mars 2026 au Havre.

Une grogne qui s’inscrit dans un contexte national. Cinq syndicats ont appelé à la mobilisation des personnels de maternelle, collège et lycée, dénonçant *« un budget 2026 voulant l’asphyxie du service public d’éducation »* et la suppression envisagée de 4 018 postes d’enseignants à la rentrée, dont un peu plus de 300 en Normandie.





De 150 à 200 personnes, selon les syndicats, ont manifesté au Havre contre la suppression envisagée de moyens dans l'Éducation nationale à la rentrée 2026, et notamment les suppressions de classes. - Nicolas Le Jean/Paris Normandie

Au Havre, cette mobilisation a rassemblé de 150 à 200 personnes selon les syndicats. D'abord devant la maison des syndicats, où on notait la présence des organisations enseignantes CGT, FO, FSU, Sud Éducation et du Parti communiste ; puis dans le cadre d'un défilé jusqu'à l'hôtel de ville.

« Cela va impacter les CP »

Concernant le primaire, *« une petite dizaine d'écoles au Havre »* sont concernées par une fermeture de classe selon Christophe Hamon, délégué départemental FSU-SNUipp. Il souligne que l'impact de ces mesures de carte scolaire seront plus important encore en milieu rural. Dans la cité Océane, l'école Les Acacias devrait voir la suppression d'un CE1-CE2. *Cela va impacter les CP, qui seront intégrés en grande section de maternelle. Dans ce cas, on ne pourra plus faire de travail individualisé avec les élèves de grande section »*, craint cette enseignante.

> « Une suppression de classe, c'est toujours au détriment des élèves. »
>
> **Une professeure de l'école Louise-Michel**

« À Louise-Michel, une classe maternelle doit être supprimée. Dans une grosse école comme la nôtre, ça passe plus inaperçu que dans une petite. Mais c'est toujours au détriment des élèves. D'autant que

beaucoup d'entre eux sont issus de familles en difficulté, et que notre école connaît beaucoup de faits de violence, d'intrusions… », rebondit une autre. « *Ces décisions de carte scolaire sont prises dans un contexte de baisse démographique, mais cette baisse devrait plutôt être saisie comme une opportunité pour abaisser le nombre d'élèves par classe et recréer des postes d'enseignants spécialisés, au lieu de supprimer des moyens »*, déplore Christophe Hamon.

La grogne lycéenne, aussi

Les enseignants en colère ont souhaité s'associer à une autre grogne, lycéenne cette fois. De fait, le cortège a intégré un groupe d'une bonne soixantaine de lycéens, appuyés par des militants des jeunesses communiste et LFI.



Les enseignants ont souhaité associer à leur grogne celle des lycéens. Une bonne soixantaine d'entre eux a intégré le cortège. - Nicolas Le Jean/Paris Normandie

Une majorité des jeunes provenait du lycée Claude-Monet, où s'est tenu un blocage mardi 31 mars en matinée. Pour Gabrielle, bachelière dans ce lycée, l'enjeu de la mobilisation vise à protéger la mission fondamentale

de l'enseignement : *« L'école, surtout publique, vise à former des citoyens et pas des ouvriers »*.

De fait, la jeune femme dénonce le manque de personnel (surveillants, infirmières) et la fermeture de classes, soulignant que les prévisions de 38 élèves par classe en langues (selon elle) sont intenables : *« Pour les profs comme pour les élèves, c'est pas possible. »*

Lire aussi

Au Havre, la Normandie Web School, qui forme aux métiers du numérique, va fermer ses portes

Au Havre, des tensions entre supporters du HAC et habitants des Champs-Barets

Le Havre. Un film sur le destin des Rohingyas présenté en avant-première au Sirius

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Le Havre

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi vers

Ça se passe aussi vers

Le Havre



france3-regions.franceinfo.fr

Carte scolaire. Se mobiliser contre une fermeture de classe, ça marche vraiment ?

Boris Letondeur

7–8 minutes

Ces dernières semaines, les directions académiques ont dévoilé en interne leurs projections de cartes scolaires pour la rentrée de septembre 2026. Plus de 130 classes seraient menacées de fermeture dans les écoles de Normandie. Pour les sauver, les parents n'hésitent pas à se mobiliser, mais pour quel résultat ?

La Quotidienne Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. Notre politique de confidentialité

L'arrivée du printemps dans les écoles, ce n'est pas que les cris des enfants dans une cour de récré baignée de soleil. C'est aussi un regain de stress et d'inquiétude pour les enseignants, les élus et les parents d'élèves. En effet, dans l'Éducation nationale, la période coïncide avec le dévoilement de la carte scolaire, ces arbitrages d'ouvertures et de fermetures de classes pour la rentrée de septembre réalisés par la direction académique.

Pour l'établir, les inspecteurs d'académie passent les établissements

scolaires au peigne fin au regard de plusieurs critères. "*Il y a la démographie scolaire bien sûr, c'est-à-dire le nombre d'enfants dans chaque niveau de classe*, nous expliquait Armelle Fellahi, directrice d'académie dans le Calvados, à la même période il y a deux ans. *On regarde aussi s'il y a un dispositif Ulis ou pas. Nous prenons en compte l'IPS, l'indicateur social des écoles, et à partir de là, nous mettons aussi des moyens supplémentaires dans les écoles rurales et dans les quartiers politiques de la ville*".

Chaque année, le résultat de ce savant calcul fait office de couperet. L'école primaire d'Ecouché-les-Vallées, dans l'Orne, figure sur la "liste noire" pour la troisième fois en trois ans. "*On avait fait une première mobilisation en 2024 et on avait eu gain de cause"*, se félicite Yann Hamon.

Mais à quel prix ? Après un courrier à l'inspection académique resté lettre morte, les parents d'élèves avaient lancé une pétition, organisé plusieurs rassemblements, occupé les classes jusqu'à dormir devant l'école.

En 2024, des parents d'élèves avaient dormi plusieurs nuits devant l'école primaire de leurs enfants pour dénoncer la fermeture d'une classe à Ecouché-les-Vallées (Orne). • © France Télévisions

"*Le mépris auquel on a fait face a motivé notre mobilisation,* se remémore le parent d'élève, aujourd'hui secrétaire départemental de la FCPE 61. *On a compris qu'il fallait faire du bruit pour être entendu, on est entré dans les classes, on a planté des tentes, contacté les médias*". Et ça a fonctionné, la classe qui devait fermer a été maintenue... seulement un an.

En septembre dernier, elle a finalement disparu. À peine six mois plus tard, rebelote, une autre classe est menacée de suppression à la rentrée prochaine. "*Il va falloir y retourner mais on n'a pas envie, ce n'est pas notre ADN de faire ça,* déplore Yann Hamon*. Mais on attaque nos enfants, nos enseignants, nos écoles, on n'a pas le choix*".

Dans l'Orne, 29 classes de primaires seraient concernées par des fermetures en septembre. Pour dénoncer ces potentielles disparitions, une intersyndicale appelle les parents à ne pas mettre leurs enfants en

classe jeudi 2 avril.

> On constate que dans la majorité des cas, les mobilisations n'empêchent pas les fermetures programmées. Mais il y a des cas particuliers, on a réussi à faire office d'exception.
>
> *Yann Hamon, parent d'élèves à Ecouché-les-Vallées, secrétaire de la FCPE 61*

Mobilisés à la même époque mais dans le Calvados, les parents d'élèves de Seulline n'avaient, eux, pas eu gain de cause. Malgré la certitude d'un rebond démographique à venir et la présence de plusieurs élèves en situation de handicap, l'école avait tout de même perdu une classe... avant de la récupérer un an plus tard.

Les enfants de l'école de Seulline à St-Georges-d'Aunay posent dans une bétaillère pour manifester contre une fermeture de classe • © France 3 Normandie

"*On savait très bien que sur le fond, on avait raison. À quelques élèves près, je trouve ça regrettable*, se désole Sylvain Varenne, ex-maire. *Quand on sait que l'année d'après, on revient dans l'autre sens, est-ce que ça vaut le coup de déstabiliser une équipe enseignante, de se retrouver avec une petite section surchargée ?*", s'interroge-t-il, de manière rhétorique.

"*On ne peut pas faire le travail de préparation de la carte scolaire en prenant en compte les hypothèses de peuplement des futurs lotissements. On travaille avec la réalité des inscriptions, mais on a quand même une photographie assez stabilisée, avec des projections sur trois ans*, nous expliquait alors Armelle Fellahi, directrice académique du Calvados. *En mars, on fait un arrêt sur image parce qu'on doit préparer le mouvement des enseignants, leurs mutations."*

Tout en sachant que la carte scolaire établie en mars est un premier point de passage et que des ajustements peuvent être réalisés en juillet, puis après la rentrée de septembre.

Dans la Manche, à Montebourg, la mobilisation n'avait pas été vaine en 2024 à l'école élémentaire Arsène-Lefiliatre. Après deux fermetures

consécutives les années précédentes, élus et parents d'élèves étaient montés au créneau main dans la main pour défendre la classe menacée.

Bien leur en avait pris. En 2025, la direction académique n'avait pas visé cette école pour une éventuelle suppression, sans doute car l'établissement voisin de Quinéville avait dû définitivement baisser pavillon.

Chaque cas est donc bien particulier. L'espoir d'un retournement de situation est bien souvent faible, mais il existe. "*On peut toujours faire quelque chose mais on n'est jamais sur du résultat*, admet Nadège Diercks, présidente de la FCPE de l'Orne. *Quand les parents nous contactent, on les accompagne. On est transparent avec eux en leur disant 'là, c'est peut-être pas bien avancé pour vous', mais on ne va jamais leur dire que ce n'est pas la peine de se mobiliser*".

De quoi donner un peu de baume au cœur et d'espérance aux parents d'élèves mobilisés un peu partout en Normandie, de La Hague à Alizay, de Ver-sur-Mer à Échauffour en passant par Le Grand-Quevilly.

actu.fr

Étudiantes en sciences : initiés à Dieppe, les Girls’day essaiment sur toute la Normandie

Maria da Silva

5–6 minutes

En 2023, le lycée Neruda de Dieppe créait son Girls’day. Objectif : attirer les filles dans les filières scientifiques. Trois années plus tard, l’opération a fait des petits.

Sur le même thème

Education

Formation



La proviseure Sophie Hébert et son adjoint Marc Chassagne ont lancé le premier Girls’day en mars 2023 au lycée Pablo-Neruda de Dieppe. Une 3e édition vient d’avoir lieu en mars 2026. ©Les Informations dieppoises

Par Maria da Silva Publié le 31 mars 2026 à 20h06

La première édition a eu lieu en mars 2023 à l'occasion de la **journée internationale des droits des femmes**. Et depuis, non seulement le succès est là pour le Girls'day du lycée Pablo-Neruda de Dieppe (Seine-Maritime), mais en plus, il a essaimé : trois années plus tard, en ce mois de mars 2026, 33 établissements normands ont pris part à la manifestation.

Une fierté pour l'équipe pédagogique avec à sa tête **Sophie Hébert**, proviseure, et **Marc Chassagne**, son adjoint. Mais le Girls'day, c'est quoi ? Il s'agit d'une **opération de promotion** pour attirer les jeunes filles dans les filières scientifiques.

Lorsque Sophie Hébert a pris la tête de l'établissement dieppois en septembre 2021, elle a été frappée par la faible présence féminine dans ce lycée pourtant spécialisé dans les filières générales et technologiques.

8 % de filles seulement

« En seconde, il n'y avait que **deux ou trois filles par classe**, ce qui représentait 8 % de l'effectif seulement. Et à l'issue de la seconde, année d'orientation, elles repartaient vers d'autres établissements », se souvient Sophie Hébert.

Alors comment faire pour inverser la tendance ? La cheffe d'établissement mène un diagnostic d'arrivée et constate que si le Covid a « fait beaucoup de mal à l'établissement », ce n'est pas la seule explication.

« Sa réputation n'était pas bonne. Il renvoyait **l'image d'un lycée de garçons**, ce qui faisait que les filles ne venaient pas alors qu'il propose aussi des filières générales », confie la proviseure qui partage son diagnostic avec l'équipe pédagogique.

Inspiré d'Allemagne

Ensemble, tous cherchent alors des solutions pour attirer de futures étudiantes. Et l'une d'elles leur est inspirée de l'industrie allemande, dans le bâtiment et l'automobile : le fameux Girls'day lancé outre-Rhin au début

des années 2000.

Vidéos : en ce moment sur Actu

Une opération que l'équipe pédagogique du lycée Pablo-Neruda va décliner à son échelle en invitant des collégiennes à venir visiter l'établissement. Mais pas toutes les collégiennes : « L'idée, c'était de demander aux collèges partenaires qu'ils sélectionnent des élèves de 3e volontaires ayant le potentiel pour poursuivre des études scientifiques et de l'appétence pour des études scientifiques industrielles », confie Sophie Hébert.

Des classes mixtes désormais

La visite est programmée le 8 mars 2023, journée symbolique puisque consacrée aux droits des femmes, et l'ensemble du personnel est mobilisé. Le lycée table sur **150 collégiennes**, elles sont 181 à faire le déplacement la première année, puis 220 en 2024, 243 en 2025 et tout autant en mars dernier.

Les élections municipales 2026

Suivez toutes les actualités des municipales 2026 dans une seule newsletter.

S'inscrire

Pendant cette journée, les jeunes collégiennes sont reçues par des ambassadrices en charge de la promotion des formations scientifiques via des ateliers, mais aussi de manière plus ludique à travers un rallye découverte et un défilé.

L'opération est payante : « En trois ans, nous sommes passées de 8 à 22 % de filles dans le lycée. Nous avons désormais des classes mixtes avec **dix à 12 filles par classe** », se réjouissent Sophie Hébert et Marc Chassagne.

« Et les jeunes filles qui nous arrivent ont de très bons résultats lors de leurs évaluations en maths, aussi bien au niveau académique que national », ajoute Marc Chassagne.

La mobilisation de toute l'équipe

Ce succès, si le lycée le doit à ses Girls'day, il le doit aussi à la mobilisation de toute l'équipe, soit 121 personnes qui ont aussi pris de nouvelles habitudes de travail : « Tout le travail que nous avons mené derrière ces Girs'day est phénoménal. Nous avons revu toute notre façon de faire et toute notre communication qui est aujourd'hui non genrée », confie Sophie Hébert.

Et maintenant que le pari de l'égalité semble atteint pour le lycée en matière d'études scientifiques, l'équipe s'attelle aujourd'hui à celui de l'équité : pour la première fois cette année, aux côtés des ambassadrices du Girls'day pour accueillir les collégiennes, il y avait aussi… des ambassadeurs !

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec Mon Actu.

paris-normandie.fr

Au Havre, la Normandie Web School, qui forme aux métiers du numérique, va fermer ses portes

Romain Huynh

5–6 minutes

Après huit ans d'existence à Rouen, la Normandie Web School avait ouvert une antenne havraise en 2024. L'expérience aura tourné court, faute d'attirer les étudiants en nombre suffisant. La structure fermera ses portes à l'été 2026.



Par Romain Huynh

Publié: 1 Avril 2026 à 06h53 Temps de lecture: 1 min

L'expérience aura duré deux ans. La Normandie Web School, implantée au Havre en 2024, quittera la cité océane à la fin de l'année scolaire 2025-2026. La décision, annoncée par la directrice du site havrais Bleuenn Garry, a été prise par les instances dirigeantes de ce centre de formation privé, dédié aux métiers du numérique.

Consultez l'actualité en vidéo

« *Depuis quelques mois, nous faisons le constat qu'il y a beaucoup moins d'étudiants post-bac,* explique la directrice. *On le voit bien dans les salons de formations, il y a beaucoup d'offres, beaucoup de diversité, c'est difficile de s'y retrouver pour les jeunes et leurs parents.* »

Il faut ajouter à cette offre de formation pléthorique un contexte économique et politique qui ne rassure pas les employeurs. « *L'État a*

baissé son aide aux employeurs pour l'alternance, elle est passée de 8000 € à 2000 € par an pour un alternant. De plus, avec les changements de gouvernement successifs, les entreprises attendent pour recruter. » Pour la direction, « *la question s'est posée : est-ce qu'on continue en prenant un risque, ou est-ce qu'on centralise sur Rouen ?* » La réponse a donc été trouvée, la priorité a été donnée à *« la sécurisation du modèle économique* ».

« Une grande frustration »

La Normandie Web School propose des cursus sur trois ans, la première cohorte d'étudiants n'aura donc pas la possibilité de finir son cycle au Havre. Nathan, 22 ans, est actuellement en deuxième année. Il prépare un titre professionnel de chef de projets digitaux. Le jeune homme a pris le parti, malgré tout, de rester positif : « *Je vois ça comme une opportunité. C'est l'occasion d'intégrer une école plus grande, avec plus d'étudiants, et un bassin qui compte plus d'entreprises.* »

La plupart des vingt étudiants havrais vont donc intégrer la maison mère, à Rouen, qui en compte déjà 200. Les frais de transports entre Le Havre et Rouen seront pris en charge par l'école. Quatre d'entre eux seront accompagnés pour trouver une autre solution de formation. Reste, pour Bleuenn Garry, le sentiment d'une « *grande frustration. En deux ans, nous avons créé plein de partenariats. La quasi-totalité de nos intervenants sont Havrais. Nous avons travaillé avec le tissu local, le Hangar 0, les Déterminés, le club de foot de Mont-Gaillard…* »

Une frustration qui ne semble pas entamer le moral de Nathan, ni sa détermination : « *Dans l'après-midi où Bleuenn nous a appris la nouvelle, on s'est tous dit : '' On reste ensemble, ça va le faire ''.* »

Lire aussi

Au Havre, des tensions entre supporters du HAC et habitants des Champs-Barets

Le Havre. Un film sur le destin des Rohingyas présenté en avant-première au Sirius

Aides au permis de conduire, profs et élèves mobilisés… le point actu à 20 h

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Le Havre (Seine-Maritime)

Ça se passe aussi vers

Ça se passe aussi vers

Le Havre



Au Havre, la Normandie Web School, qui forme aux métiers du numérique, va fermer ses portes



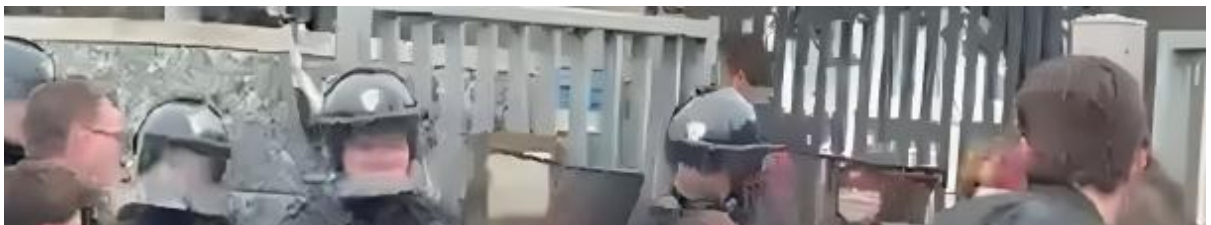
[Au Havre, des tensions entre supporters du HAC et habitants des Champs-Barets]



[Le Havre. Un film sur le destin des Rohingyas présenté en avant-première au Sirius]



[Aides au permis de conduire, profs et élèves mobilisés… le point actu à 20 h]





Scènes de tension au Havre : des lycéens et profs dénoncent une intervention policière brutale



Basket – N1 : le STB arrache un succès miraculeux face aux Sables-d'Olonne

Voir plus d'articles

Juste pour vous

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté alerte sur l'état catastrophique du centre de rétention de Rouen

Manuel Sanson (Le Poulpe) March 31, 2026

Les contrôles se suivent et se ressemblent. En pire. En septembre 2025, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL), autorité administrative indépendante dirigée par Dominique Simonnot, s'est de nouveau penché sur les conditions d'accueil au sein du centre de rétention administrative (CRA) d'Oissel, en périphérie de Rouen (Seine-Maritime). Et le constat n'est pas fameux, la situation s'étant aggravée depuis son dernier passage en 2019.

Au menu d'un rapport publié il y a quelques jours, des maux bien connus, entre forces de l'ordre en sous-effectif, violences interpersonnelles récurrentes, pathologies en santé mentale ou addictions non prises en charge, vie sociale et activités quasi inexistantes ou encore manque d'hygiène, d'intimité, et promiscuité forcée. Une triste réalité que *Le Poulpe* avait déjà largement chroniquée lors de ses précédentes enquêtes *(ici et là)*.

Mais fin 2025, la situation est devenue tellement préoccupante qu'avant même la publication officielle de son rapport, le CGLPL s'est fendu d'un courrier qui a atterri dès le 4 décembre 2025 sur le bureau du ministre de l'intérieur, Laurent Nuñez. Cette option est offerte au Contrôleur lors du constat de graves manquements à l'occasion d'un contrôle.



Le centre de rétention administrative d'Oissel. © Photo Sameer Al-Doumy / AFP

Dans sa missive jointe au rapport définitif, Dominique Simonnot pointe ainsi *« certains constats opérés, qui relèvent de graves atteintes aux droits des personnes retenues »*, qui nécessitaient d'être portés sans délai à la connaissance du ministre.

« La situation s'est fortement dégradée depuis la visite précédente en 2019 : les conditions de rétention sont désormais indignes et le respect de l'intégrité physique et psychique des personnes retenues n'est pas garanti, pas plus que l'exercice effectif de leurs droits », tranche ainsi le CGLPL.

« Indignité »

« Les personnes retenues au CRA d'Oissel encourent un risque important d'atteintes à leur intégrité physique et psychique, en particulier du fait des incidents et violences qui surviennent régulièrement en zone de rétention et dont une bonne part est directement imputable au caractère anxiogène de leurs conditions de prise en charge elles-mêmes : locaux inadaptés, absence d'intimité, promiscuité, absence d'activités, etc., autant de facteurs qui favorisent la vulnérabilité psychique et l'émergence de multiples incidents – violences interpersonnelles, vol, racket, dégradations », appuie l'organisme de contrôle.

« Les personnes rencontrées par les contrôleurs font état d'un fort sentiment d'insécurité, bien qu'aucun témoignage n'ait porté sur des comportements violents ou inappropriés de la part des policiers », note encore Dominique Simonnot à la suite des remontées d'informations effectuées par l'équipe composée de cinq contrôleurs.

Le même courrier précise que pendant leur contrôle, *« des violences et des vols nocturnes ont eu lieu, dont une rixe nocturne ayant fait plusieurs blessés graves et entraîné des extractions médicales, dépôts de plaintes et [la] mise à l'écart de plusieurs retenus »*.

« L'absence de sectorisation du quartier des hommes ne permettant pas de séparer des retenus en cas de mésentente, il arrive que des hommes soient momentanément mis à l'écart dans le quartier [des] femmes, ce qui cause des troubles supplémentaires. Dans le quartier des femmes, une chambre dédiée aux familles était occupée par un couple lors de la visite, suscitant des craintes chez d'autres femmes retenues », rapporte également le CGLPL.

> Des sanitaires infestés de vers […], des murs lézardés par des fuites anciennes et une saleté incrustée dans l'ensemble de la structure, particulièrement dans les toilettes à la turque.
>
> Extrait du rapport

« S'agissant des conditions matérielles de prise en charge, outre leur indignité, le contrôle a mis en lumière le caractère particulièrement inadapté des locaux du CRA, initialement conçus pour un accueil de courte durée, alors que la durée moyenne de séjour ne cesse de s'allonger – inférieure à douze jours en 2019, elle était de 30,81 jours lors de la visite », souligne aussi la missive.

Selon l'organisme public, l'indignité des conditions de détention réside dans *« l'absence totale d'intimité imputable à la configuration des locaux et dans les graves carences observées concernant l'équipement et l'hygiène »* desdits locaux.

Plusieurs *« dysfonctionnements »* ont ainsi pu être constatés au cours de la visite de contrôle : *« un lavabo bouché, une salle de bains sans électricité, des sanitaires infestés de vers en raison vraisemblablement d'une forte humidité et du manque d'aération, des murs lézardés par des fuites anciennes et une saleté incrustée dans l'ensemble de la structure, particulièrement dans les toilettes à la turque »*.

Dans le même registre, les contrôleurs ont aussi observé que le ménage des chambres, pourtant officiellement confié à un prestataire, ne peut être effectué qu'en l'absence de leurs occupant·es, *« alors qu'elles sont occupées presque en permanence »*.

Produits d'hygiène interdits

La situation en matière d'hygiène apparaît également très dégradée du fait de l'interdiction qu'ont les retenu·es de disposer de leur propre brosse à dents et, plus largement, de tout produit d'hygiène. L'établissement fournit uniquement des mini-brosses à dents et des produits en dosettes.

« Ce manque d'hygiène généralisé favorise la propagation des maladies et peut être regardé comme étant à l'origine de diverses affections dont se plaignent certains retenus, [affections] dont le personnel soignant indique en outre qu'elles pourraient être réglées par l'utilisation de produits d'hygiène plus adaptés », pointe encore le courrier adressé à Laurent Nuñez.

« L'absence quasi totale d'activités contribue également à l'indignité des conditions de détention », tacle le CGLPL, confirmant des éléments déjà mis en lumière par *Le Poulpe*. Selon les règles en vigueur, l'utilisation de stylos est interdite et très peu de livres sont disponibles. Le terrain de football extérieur est ouvert de manière limitée et aléatoire, tout comme l'accès à la table de ping-pong.

La seule activité largement ouverte aux retenu·es est la télévision. *« Au sein de l'unité des hommes, une salle de télévision a été transformée en salle de prière à l'usage des personnes de confession musulmane, culte majoritairement représenté au sein du CRA, ce qui est contraire au principe de laïcité et prive de son but initial la salle d'activité et ne la rend pas accessible à tous »*, note toutefois le courrier adressé au ministre.

Dans les centres de rétention, la crainte de voir les associations expulsées
Dans la synthèse du rapport définitif, le CGLPL, tout en soulignant *« l'engagement des professionnels de la PAF* [police aux frontières – ndlr] *»*, semble, dans sa conclusion, renvoyer la balle vers les hautes sphères du ministère de l'intérieur : *« La direction a été attentive aux constats des contrôleurs bien que certaines des problématiques rencontrées dépassent sa compétence. Aussi, les difficultés rencontrées, qui doivent se résoudre rapidement, nécessitent le soutien des échelons hiérarchiques. »*

Pour rappel, hormis le CRA d'Oissel et sa situation plus que préoccupante, le CGLPL avait également, en 2024, pointé du doigt les atteintes à la dignité des conditions d'hébergement à la maison d'arrêt de Rouen-Bonne-Nouvelle. À Rouen, prison et rétention renferment les mêmes lourds dysfonctionnements.

Cet article a été publié par *Le Poulpe* lundi 30 mars 2026.

paris-normandie.fr

Près d'Elbeuf, un élu agressé. Zoom sur une violence « devenue presque ordinaire »

Anthony QUINDROIT

7–9 minutes

À Caudebec-lès-Elbeuf, le maire a été pris à partie par un individu qui l'a ensuite retrouvé à son domicile. Une agression qui met en lumière les violences de plus en plus récurrentes auxquelles les édiles de tous bords font face.



Les maires se retrouvent de plus en plus régulièrement confrontés à des violences. - photo d'illustration Paris Normandie / STÉPHANIE PÉRON CLÉMENT



Par Anthony QUINDROIT

Publié: 1 Avril 2026 à 06h03 Temps de lecture: 1 min

Un élu « à portée de baffes » ? Le dicton populaire visait à dire que les maires sont, bien souvent, en prise avec leur territoire et les plus au contact de la population. Le premier échelon de la démocratie en somme.

Sauf que, depuis quelques années, les premiers édiles sont de plus en plus confrontés à des moments de violences parce qu'ils portent l'écharpe tricolore, et que la « baffe » de l'adage n'a plus rien d'imagé.

Consultez l'actualité en vidéo

Plusieurs exemples survenus ces dernières semaines viennent confirmer l'impression. En janvier 2026, c'est le maire de Gommerville, près du Havre, qui dénonçait les menaces de mort dont il était la cible. C'est, hélas !, loin d'être un cas isolé. Selon le Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (Calaé), l'année 2024 comptabilise 2 501 faits – dont 250 atteintes physiques – commis à l'encontre des élus locaux, maires, adjoints et conseillers municipaux en tête. La loi du 21 mai 2024 renforce la sécurité et la protection des élus mais cela n'a pas suffi à endiguer les violences, physiques ou numériques, envers ces premiers magistrats.

« L'individu me reconnaît, m'insulte, me menace… »

Ainsi, un maire dans les Côtes-d'Armor a décidé de jeter l'éponge moins de deux semaines après le début de son premier mandat en raison d'actes de vandalisme à son domicile. Olivier Pellan, vainqueur au premier tour dans la commune bretonne de Moncontour, a également envoyé sa démission en préfecture après que sa voiture et sa maison ont été ciblées parce que maire.

Plus proche, c'est le maire tout juste réélu de Caudebec-lès-Elbeuf qui a été la cible d'un individu visiblement prêt à en découdre. C'était dimanche 29 mars 2026, en fin de matinée. Laurent Bonnaterre est installé à la terrasse d'un café caudebécais avec certains de ses adjoints *« qu'une grosse voiture surgit à grande vitesse,* raconte-t-il. *Le conducteur est apparemment énervé, empêche quelqu'un de sortir de chez lui et cherche à se stationner à un endroit interdit… »*

Le maire – qui possède *« des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité publique »*, comme le précise le Code général des collectivités territoriales – intervient alors : *« L'individu me reconnaît, m'insulte et me bouscule. Il s'en prend aussi à l'un de mes adjoints et à la doyenne du conseil municipal, 71 ans, qui voulait filmer l'agression pour conserver une preuve. »* L'homme repart à tombeaux ouverts et revient quelques minutes plus tard à vélo. Constatant que le maire n'est plus là, *« il lance à mon adjoint encore sur place qu'il va "me faire ma fête" »*, reprend Laurent Bonnaterre qui a la désagréable surprise de voir l'individu débarquer à son domicile.

La suite, c'est une interpellation par la Police nationale, une garde à vue et un dépôt de plainte. *« Je garde en tête que c'est un événement marginal »,* confirme le maire, un peu *« secoué »*. *« En poste depuis douze ans, j'ai déjà eu des petites choses, des gars un peu bourrés à la fin d'une fête de la musique par exemple… Mais c'est la première fois que c'est aussi violent. »*

L'élu caudebécais, au regard de son mandat, s'est vu proposer le bouton d'alerte « Protection des élus de France » *(lire par ailleurs)*. Et malheureusement, son cas n'est pas isolé, comme le déplore David Lisnard, maire de Cannes et président de l'Association des maires de France (AMF), dans une tribune diffusée justement ce même dimanche dans *La Croix* : *« La violence physique, verbale, numérique dans la vie publique locale semble devenue presque ordinaire. L'enquête conduite par l'AMF et le Centre de recherches politiques de Sciences Po en octobre 2025 l'a démontré : 65 % des maires déclarent avoir été victimes d'incivilités – 12 points de plus qu'en 2020 –, 36 % subir des injures ou des insultes, 28 % être attaqués ou menacés sur les réseaux sociaux. (…) Au total, les démissions de maires sur la précédente mandature ont atteint le nombre record de plus de 40 par mois. »*

Un phénomène inquiétant qui touche avant tout des femmes et des hommes qui s'engagent à leur échelle pour la collectivité et toutes les familles politiques. Les propos racistes intolérables qui visent Bally Bagayoko, le maire La France insoumise de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), ou le saccage de la mairie de Fresnes (Val-de-Marne) où un

maire Les Républicains vient d'être élu, le rappellent.

NEWSLETTER MUNICIPALES Recevez gratuitement les dernières actualités des Municipales en cliquant ici Lire aussi



Près d'Elbeuf, Voies navigables de France propose aux entreprises de développer le fret fluvial



La police recherche une adolescente de 16 ans disparue d'Elbeuf depuis la mi-mars



paris-normandie.fr

Incendie de deux véhicules devant un hôpital de jour à Rouen : évacuations et intoxications

Paris Normandie

3–4 minutes

L'incendie de deux véhicules - vite maîtrisé - a produit beaucoup de fumées mardi 31 mars 2026 dans le quartier Saint-Gervais. Des usagers d'un hôpital de jour ont été évacués et intoxiqués.

Par la rédaction

Publié: 31 Mars 2026 à 18h55 Temps de lecture: 1 min

Une fumée plutôt diffuse sur le quartier Saint-Gervais de Rouen, des pompiers en grand nombre, des personnes évacuées : c'était le résultat d'un incendie sur deux véhicules mardi 31 mars 2026 vers 16 heures.

Consultez l'actualité en vidéo

C'est à 15h55 que des témoins ont signalé qu'une fumée blanche sortait d'une voiture Zoé de modèle électrique. Quand les pompiers sont arrivés sur place, deux véhicules étaient en feu et d'assez importantes fumées se sont propagées vers l'hôpital de jour Saint-Gervais.

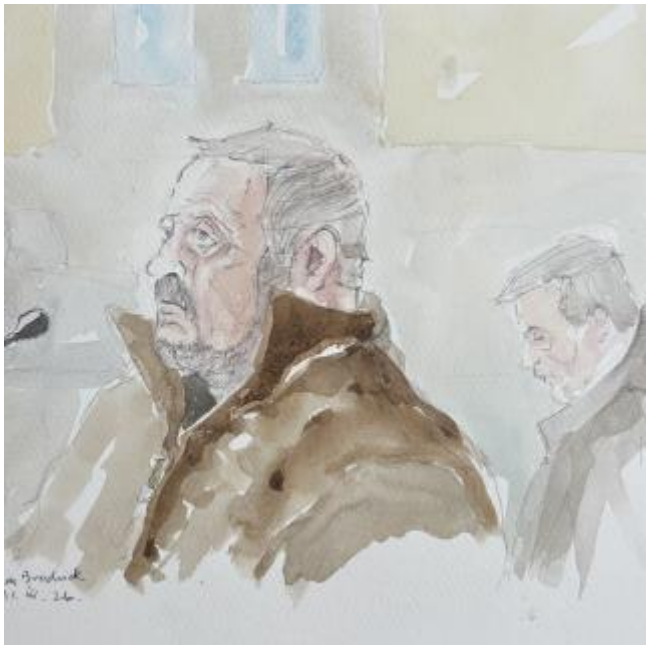
Pour éviter des intoxications graves,n les pompiers ont évacué 21 personnes de l'hôpital de jour tandis qu'ils éteignaient les flammes avec deux lances à incendie.

15 personnes légèrement intoxiquées

Toutes les personnes évacuées ont été examinées par un médecin et un infirmier et 15 évacués ont montré des signes d'une légère intoxication.

Pour venir à bout du sinistre et porter assistance aux évacués, les pompiers ont déployé 11 engins et étaient 37 sur place, ainsi que les services habituels et la municipalité.

Lire aussi



« C'est impossible qu'il ne nous ait pas vus ». À Rouen, un ex-chasseur condamné



Jean-Pierre Carpentier, un demi siècle au service de sa commune, à l'Est de Rouen

Des lycéens et enseignants dénoncent une intervention policière brutale après un blocage au lycée Claude-Monet, au Havre, mardi 31 mars 2026 en matinée. Coups, gaz lacrymogène et ressentis de panique sont évoqués, tandis que les autorités défendent des motifs de sécurité et de fin de blocage.



Des lycéens et des enseignants dénoncent une intervention policière brutale devant le lycée Claude-Monet du Havre, mardi 31 mars 2026 en matinée, alors que l'établissement faisait l'objet d'un blocage. - Photo DR



Par Nicolas Le Jean

Publié: 31 Mars 2026 à 20h08 Temps de lecture: 1 min

Plusieurs lycéens et, fait notable, des enseignants, dénoncent des violences policières survenues devant le lycée Claude-Monet, au Havre, mardi 31 mars 2026 en matinée.

Consultez l'actualité en vidéo

Depuis plusieurs jours, la grogne monte parmi les lycéens de cet établissement, en raison de la suppression de moyens envisagée par le rectorat à la rentrée 2026.

Dans ce contexte, des lycéens ont organisé un « barrage filtrant » devant l'établissement. Un barrage qui a conduit le chef d'établissement à

solliciter une intervention des forces de l'ordre (compagnie d'intervention et brigade motorisée) *« pour des impératifs de sécurité »*, précise le rectorat. *« En effet, le blocage de l'accès principal par des manifestants a contraint une centaine d'élèves à rester rassemblés devant l'établissement, dans l'impossibilité d'accéder à leurs cours. La circulation importante sur l'axe routier bordant le lycée justifiait pleinement cette mesure de mise en sécurité »*, développe l'autorité académique. La préfecture de la Seine-Maritime, que *Le Havre Paris Normandie* a interrogée, évoque, elle, le fait *« d'évacuer des manifestants extérieurs à l'établissement qui en bloquaient l'entrée ».*

Des policiers « arrivés sans sommation »

En tout cas, l'intervention policière s'est révélée, selon plusieurs protagonistes, brutale. Alors que, selon les mêmes, la situation ne le justifiait pas. L'action lycéenne n'était *« pas du tout violente, il y avait de la musique »*, souligne Éric Jouffret, enseignant de Claude-Monet et secrétaire académique du SNEP-FSU, présent sur les lieux. *« Les policiers sont arrivés sans sommation, alors que les manifestants ne les interpellaient même pas »*, rebondit Méline, une professeure des écoles elle aussi présente.

Maryne, lycéenne en première ligne, raconte la violence du premier contact : *« Ils arrivent avec les boucliers et je suis la première qui me prend le bouclier* ». Elle rapporte également l'usage de la force physique directe, mentionnant qu'*« un CRS [sic] nous mettait des coups de matraque aux jambes pour qu'on bouge ».*

Éric Jouffret le dit sans ambages : *« Il y a eu une charge des forces de l'ordre avec gazage, avec du coup un élève qui a fait un malaise, des coups qui ont été portés »*. L'élève dont il parle s'est en fait présenté à nous comme un salarié de 19 ans, militant communiste. Selon lui, il est agrippé à une barrière lorsqu'un policier l'agresse verbalement et tente de le gazer. Immédiatement après, il subit une contrainte physique violente : *« Ça m'a étranglé un moment »*, exprime-t-il, ajoutant qu'il sentait ne pouvoir « *plus trop respirer* ». Alors qu'il commence à suffoquer, un second policier intervient en lui portant des *« coups dans la tête »* avec la

paume de la main, geste que le jeune homme interprète comme la volonté du second policier de desserrer l'étreinte de son collègue. Ces coups le font tomber au sol, le laissant dans un état *« semi-conscient ». Comme* des manifestants tentent de lui porter assistance, ils sont repoussés, toujours selon le jeune homme, par des *« coups de bouclier ».* C'est finalement un tiers qui parvient à l'extraire de la mêlée par l'arrière.

Un gaz décrit comme très agressif

Un point central des témoignages concerne la nature du gaz utilisé par les forces de l'ordre. Les témoins décrivent en effet une substance colorée, rouge ou orange, particulièrement agressive. *« Ça brûle même le tour des yeux, la peau »*, livre Alexine, une lycéenne qui en a reçu. Elle confie sa détresse psychologique après les faits, car en proie à une *« crise d'angoisse ».* Méline, la professeure des écoles, qui a aussi reçu du gaz, a pensé, elle, qu'elle *« allait perdre un œil »*.

« Ce n'est pas admissible. On ne gère pas comme ça une mobilisation de jeunesse », s'indigne Éric Jouffret, ajoutant que son syndicat va *« demander des comptes »* au rectorat, afin que des explications soient fournies.

Le point de vue de la préfecture

Sur ce point, le rectorat renvoie à la préfecture, *« seule habilitée à communiquer sur les opérations de maintien de l'ordre »*.

Voici le point de vue des services de l'État : « *Un lycéen qui se tenait à une des barrières a été retiré de celle-ci par les forces de l'ordre, avant de se jeter volontairement au sol. Afin de mettre fin au face-à-face avec les manifestants, les forces de l'ordre ont fait usage de gel lacrymogène. Les manifestants ont quitté les lieux une heure après l'intervention. Les policiers sont restés sur place, aucune sollicitation pour personne blessée n'a été enregistrée. Les secours ne sont pas intervenus ».* Un point de vue différent donc, sur certains points, des témoignages que nous avons recueillis.

Lire aussi

paris-normandie.fr

Attaques de brebis à Saint-Aubin-Epinay, près de Rouen : le chien doit rester enfermé

Mélanie Bourdon

6–7 minutes

Deux brebis ont été retrouvées égorgées ces dernières semaines à Saint-Aubin-Epinay. Le chien pointé du doigt est jugé peu dangereux mais doit rester enfermé.



La deuxième brebis (ci-devant) a été tuée mardi 10 mars 2026. - Paris Normandie

Par Mélanie Bourdon

Publié: 31 Mars 2026 à 17h48 Temps de lecture: 1 min

« Il n'y a pas de sujet, à mon sens », débute le propriétaire du chien pointé du doigt, à Saint-Aubin-Epinay, après l'attaque mortelle de deux brebis. *« C'est un jeune chien qui va avoir deux ans. Nous l'avons adopté il y a un peu moins d'un an. »*

Consultez l'actualité en vidéo

Le propriétaire du chien, installé depuis douze ans à Saint-Aubin-Epinay, énumère les différentes étapes de cette adoption et conclut : *« nous ne souhaitions prendre aucun risque avec ma compagne. Nous avons fait plusieurs visites dans l'association puis j'ai rempli un formulaire de soixante pages sur les conditions d'accueil du chien, son futur environnement. Il était hors de question d'adopter un chien, s'il y avait le moindre risque de dangerosité. »*

Reste la catégorisation du chien, mise en question : *« il n'est pas catégorisé. Nous avons fait faire une diagnose et une évaluation comportementale du chien avant l'adoption. Le vétérinaire a conclu qu'il ne s'agissait pas d'un chien d'attaque »*.

L'animal serait, la plupart du temps, soit attaché ou en laisse : *« mais il arrive qu'il mange sa laisse ou qu'il s'échappe lorsque les enfants ouvrent la porte. C'est arrivé trois fois en quatre mois dont, malheureusement, le jour de l'attaque de la première brebis. Le vétérinaire a estimé que l'attaque avait eu lieu vers midi, mon chien s'est sauvé vers 13h30. ça ne peut pas être lui. D'autant qu'il n'avait pas une trace de sang. Lorsque la seconde brebis a été tuée, mon chien était enfermé. Il n'est sorti que plus tard. »*

Un chien peu dangereux mais...

Afin d'apaiser la situation, la municipalité a imposé une évaluation comportementale du chien, en urgence, vendredi 13 mars. *« La vétérinaire comportementaliste est restée une heure avec mon chien, pas attaché et sans muselière dans son cabinet. »* L'objectif est de déterminer à quelle catégorie de chien appartenait l'animal : 1 (pas dangereux), 2 (potentiellement dangereux), 3 (dangereux), 4 (dangereux, nécessitant

une euthanasie). *« Il a été classé catégorie 1. »*

Le vétérinaire qui a réalisé l'étude comportementale du chien l'a classé en catégorie 2 (potentiellement dangereux) et non 1 (pas dangereux) comme indiqué par le propriétaire. Selon son rapport que Paris Normandie a pu consulter, la prédation (attaque d'animaux) et les aboiements hostiles face aux étrangers sont jugés comme normaux pour ce type de chien. Le vétérinaire relève, toutefois, que le chien défend son territoire.

Selon le vétérinaire : *« le danger concerne les personnes qui pourraient entrer sur la propriété alors que [le chien, NDLR] est lâché sans surveillance étroite de ses maîtres ».* Autrement dit, si une personne étrangère entre sur le domaine, où se trouvent plusieurs logements, elle pourrait être attaquée. D'où la nécessité de clôturer le terrain où le chien évolue. *« Je suis en danger sur mon propre terrain »*, déplore le voisin.

> « J'ai pris un arrêté pour contraindre, sous quinze jours, le propriétaire à construire une clôture »

Benoît Anquetin, maire Saint-Aubin-Epinay
« J'ai pris un arrêté pour contraindre, sous quinze jours, le propriétaire à construire une clôture », indique Benoît Anquetin, le maire de la commune. Quant au responsable de la mort des deux brebis, le maire n'a pas vraiment de doute : *« il y a des témoins qui ont vu le chien près des brebis ».*

Si les conditions énumérées dans l'arrêté ne sont pas respectées : *« la gendarmerie interviendra pour l'enlever »*, conclut le maire. Selon l'arrêté, les propriétaires auront alors huit jours pour se mettre en conformité. Au-delà de ce délai, le chien pourrait être soit cédé à titre gratuit à un refuge soit euthanasié.

Lire aussi



france3-regions.franceinfo.fr

Disparition inquiétante : Léa, 16 ans, portée disparue à Elbeuf, la police lance un appel à témoin

Yves Asernal

~2 minutes

Léa Tripoteaud, 16 ans, a disparu à Elbeuf (Seine-Maritime) depuis le 16 mars 2026. La Police nationale lance un appel à témoin et indique qu'elle pourrait se trouver à Vernon (Eure).

L’actu des régions

Chaque jour, un tour d’horizon des principales infos de toutes les régions.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "L’actu des régions". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. Notre politique de confidentialité

La police de la Seine-Maritime lance un appel à témoin ce mardi 31 mars pour retrouver une adolescente portée disparue depuis deux semaines.

Léa Tripoteaud, âgée de 16 ans, mesure 1m60, cheveux châtains mi-longs et lisses, yeux bleus clairs, corpulence normale. La jeune fille a disparu depuis le 16 mars 2026. Elle a été vue pour la dernière fois à Elbeuf (Seine-Maritime) mais pourrait se trouver à Vernon (Eure) précise la police.

Au moment de sa disparition, l'adolescente portait une veste beige, un gilet noir, un short blanc à motifs et des baskets blanches et roses.

Toute information, même minime, peut être transmise à l'hôtel de police de Rouen au : 02 32 81 25 00 (poste 764389 en semaine, poste 762594 les nuits et weekends).

tendanceouest.com

Elbeuf. Disparition inquiétante : un appel à témoins lancé par la police pour retrouver Léa, une adolescente de 16 ans

Justine Carrère

~1 minute

La police nationale de Seine-Maritime a lancé un appel à témoins sur son compte Facebook, mardi 31 mars. Léa Tripoteaud, 16 ans, *"est portée disparue à Elbeuf depuis* [lundi] *16 mars 2026. Elle pourrait se trouver à Vernon"*, peut-on lire sur le post publié par la police. *"Toute information, même minime, peut s'avérer précieuse pour les enquêteurs."*

Comment la reconnaître ?

Selon l'appel à témoins de la police, Léa Tripoteaud a les cheveux châtains, mi-longs et lisses. Ses yeux sont bleu clair, elle mesure 1m60 et sa corpulence est décrite comme "normale". Elle porterait une veste beige, un gilet noir, un short blanc à motifs et des baskets blanches et roses.

Si vous avez des informations, contactez l'hôtel de police de Rouen au 02 32 81 25 00.

paris-normandie.fr

Paralysée à cause du protoxyde d'azote, Léa, 22 ans, doit réapprendre à marcher

Violaine Gargala

6–8 minutes

La consommation, rien qu'une seule fois, de protoxyde d'azote peut provoquer de graves lésions neurologiques. De jeunes patients sont pris en charge dans des centres de rééducation. À l'image de Léa, 22 ans, qui ne peut plus marcher.



Par Violaine Gargala

Publié: 30 Mars 2026 à 19h02 Temps de lecture: 2 min

Difficilement, Léa* se lève de son fauteuil roulant et fait quelques pas avec l'aide du kiné. *« En fait, je ne sens plus mes pieds. Et là j'ai un doigt qui commence à me lâcher »*, commente la jeune femme de 22 ans. Paralysée à cause du protoxyde d'azote, elle vient d'intégrer le centre de rééducation de L'Oiseau blanc, à Mantes-la-Jolie dans les Yvelines. L'établissement accueille et soigne des jeunes souffrants de troubles neurologiques après avoir inhalé le fameux gaz dit hilarant. Des effets qui peuvent apparaître dès la première consommation.

Léa a commencé à inhaler du protoxyde à l'âge de 14 ans. *« Entre amis, dans un parc. C'était récréatif. J'ai commencé par des petites cartouches »*. Elle recommence et devient vient vite addict. *« J'ai un TDAH* [trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, NDLR]*, or ce trouble favorise les addictions »*, explique la jeune femme qui vit dans les Yvelines. Elle consomme de plus en plus jusqu'à enchaîner les

« tanks » toute la nuit. *« Je ne saurais pas vous dire quelle quantité j'inhale… »*. Elle trouve facilement des bonbonnes à acheter. *« Et c'est de l'argent aussi. J'ai déjà dépensé 1 400 euros en deux, trois semaines. Il y a même des filles qui vendent leur corps pour en avoir »*.

Des nausées dès les premières consommations

Les symptômes, Léa en remarque il y a trois ans. *« Je suppose qu'ils sont arrivés avant mais je ne m'en suis pas aperçu. Dès le début j'ai eu des nausées et des fourmis dans les pieds qui repartaient »*. Perte de goût, perte de connaissance sont aussi courants pour la jeune femme. *« Les troubles neurologiques peuvent être moteurs, sensoriels, cognitifs »*, indique le Dr Ali Khaled, neurologue à L'Oiseau blanc. Et aller de fourmillements jusqu'à une paralysie totale. Perte de sensibilité, troubles urinaires, troubles de la sexualité (difficultés érectiles, périnée dur et insensible), désorientation… peuvent aussi faire partie du tableau.

« Pour avancer correctement je devais tenir les murs »

La jeune femme se rend compte de la situation quand une amie lui fait remarquer qu'elle marche bizarrement et qu'elle le constate sur une vidéo. Elle commence à être suivie par un addictologue. *« On m'avait aussi prescrit de la kiné mais je suis tombée enceinte et je n'ai pas fait les séances »*. Pendant sa grossesse, Léa ne consomme pas. Mais il y a dix mois, après la naissance de son fils, *« je suis ressortie et j'ai repris les ballons à gogo »*. Les symptômes sont alors plus que présents et l'empêchent de chercher du travail : *« Quand je me suis fait pipi dessus ça m'a vraiment choquée. Et pour avancer correctement je devais tenir les murs ».* Léa cherche alors par elle-même une prise en charge et découvre le centre de rééducation via une vidéo TikTok.

Des ballons en conduisant

Car Léa est lucide sur les dangers du protoxyde. Malgré tout *« j'ai envie de recommencer ».* Un peu plus tard elle ajoute : *« Quand on ballonne c'est qu'on n'est pas bien. On cherche une solution de facilité. C'est une drogue. Avec mes amis on dit que c'est la drogue de la génération Z »*.

« Les lésions neurologiques influent sur la capacité à prendre la bonne décision, à prendre conscience de ses troubles », éclaire de son côté le Dr Khaled.

La jeune femme a beau savoir qu'inhaler du protoxyde tout en conduisant peut causer un accident, *« car on perd connaissance »*, elle l'a déjà fait. Et en a déjà eu un, sans gravité. *« Personne n'a su que j'avais consommé car c'est indétectable. Et ce n'est pas illégal. Si des policiers me contrôlent et voient des bonbonnes dans la voiture ils ne peuvent rien faire »*, regrette d'une certaine façon Léa. Qui estime qu'interdire le produit est nécessaire : *« L'impunité incite à recommencer ».*

Kiné et psy

Au centre, son programme se partage entre kinésithérapie, balnéothérapie, activité physique adaptée, ergothérapie et suivi psychologique pour traiter l'addiction et éviter les rechutes. À L'Oiseau blanc, les jeunes restent *« entre six à douze semaines, en fonction des cas »*, précise le neurologue. La plupart arrivent après un passage aux urgences du centre hospitalier de Mantes-la-Jolie. Le centre de rééducation reçoit aussi beaucoup de demandes spontanées.

Ainsi, *« il n'y a pas un mois sans qu'un ou deux nouveaux cas arrivent »*. Il s'agit de jeunes âgés entre 18 et 25 ans, à parts égales d'hommes et de femmes.

Un contrat de confiance

À leur arrivée *« on passe un contrat de confiance avec nos patients qui s'engagent à ne plus jamais consommer de protoxyde »*, présente le Dr Khaled. Car si la rééducation neurologique va permettre de retrouver les facultés, *« le nerf n'est pas encore consolidé à 100 % à la sortie des patients. Il le sera à terme sauf s'ils reconsomment »*, prévient le médecin qui a en tête la rechute d'un patient : *« Il est arrivé ici paraplégique. Il avait très bien récupéré et était aux anges quand il est parti. Malheureusement il est revenu quelques mois plus tard encore plus gravement atteint ».* Léa le sait, à la sortie *« il faudra être forte »*, affirme-t-elle.

paris-normandie.fr

La cheffe de service de cardiologie du CHU de Rouen Hélène Eltchaninoff distinguée pour ses travaux

Paris Normandie

2–3 minutes

La cheffe du service de cardiologie du CHU de Rouen Hélène Eltchaninoff est récompensée d'un prix ce mercredi 1er avril 2026 pour son travail dans le domaine des maladies cardiovasculaires.

Par la rédaction

Publié: 1 Avril 2026 à 10h55 Temps de lecture: 1 min

Cheffe du service de cardiologie du CHU de Rouen, la professeure Hélène Eltchaninoff reçoit ce mercredi 1er avril 2026 au soir au Palais de l'Institut de France à Paris le prix Danièle-Hermann qui récompense la carrière d'un chercheur reconnu dans le domaine des maladies cardiovasculaires.

Première mondiale en 2002

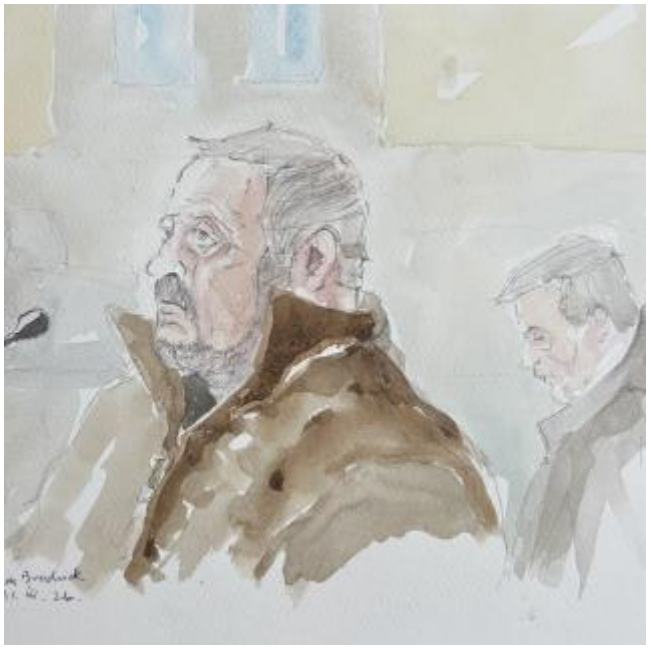
C'est la Fondation Recherche Cardio-Vasculaire rattaché à l'Institut qui lui remettra ce prix assorti d'un montant de 30 000 euros. Deux bourses de recherche seront également attribuées à l'occasion de cette cérémonie à des chercheurs et chercheuses actifs dans le domaine des maladies cardio-vasculaires féminines.

Hélène Eltchaninoff est internationalement reconnue pour ses travaux, notamment dans le traitement des pathologies vasculaires. En 2002, elle avait participé à la première implantation percutanée de valve aortique (TAVI), une procédure qui permet de remplacer une valve aortique défaillante sans ouvrir le thorax et sans chirurgie à cœur ouvert.

Lire aussi



Retour de « Cousu main » sur RMC Life : un as de la couture de Maromme parmi les candidats



« C'est impossible qu'il ne nous ait pas vus ». À Rouen, un ex-chasseur condamné



leparisien.fr

Un « permis de polluer» ? Une plainte au pénal contre les rejets de PFAS dans la Seine par l'usine BASF

Frédéric Durand

5–6 minutes

Rhône Poulenc autrefois, BASF aujourd'hui. A Saint-Aubin-lès-Elbeuf (Seine-Maritime), dans une boucle de la Seine, l'usine de fabrication de produits pharmaceutiques et d' insecticides ne date pas d'hier. Ce qui est vivement contesté aujourd'hui, c'est l'autorisation accordée à l'industriel par le pouvoirs publics de déverser dans le fleuve, via la station d'épuration EuroApi, Seveso seuil haut, jusqu'à 87 kilos de PFAS par jour (mai 2024), ces polluants éternels fort décriés.

A l'initiative du collectif Les Gardons (GARDien-nes pour une O et une Nature Saines) qui comprend neuf associations environnementales, les dirigeants de BASF sont visés par une plainte au pénal déposée auprès du procureur de Rouen « pour atteinte à l'environnement et mise en danger d'autrui ». C'était le sujet de la réunion publique organisée ce samedi 28 mars à la maire d'Elbeuf.

« Une inquiétude grandissante traverse notre territoire à cause de présence de PFAS rejetés par BASF dans la Seine, a reconnu en introduction Claire Bouflet, conseillère municipale déléguée chargée de la transition écologique à la ville d'Elbeuf. Plusieurs associations ont décidé de la porter d'une même voix afin que justice soit rendue. Les études scientifiques mettent en évidence des risques préoccupants engendrés par les PFAS, comme des perturbations hormonales, l'augmentation de certains cancers ou encore des troubles de développement chez l'enfant. La situation dépasse le cadre local et doit tous nous interpeller. La Seine

nous est précieuse et notre santé aussi. » A part cette intervenante, les autres élus ont brillé par leur absence.

Référent environnement UFC Que Choisir et membre du Conseil départemental des risques sanitaires, environnementaux et technologiques, Alain Rouzièse a rappelé que « c'est à la fin des années 1990 qu'un arrêté a autorisé la fabrication du Fipronil chez BASF. C'est un insecticide, un produit phytosanitaire comme disent les agriculteurs qui l'adorent et veulent en manger. À l'époque, on ne nous a pas parlé des rejets de PFAS. Nous n'avions aucune conscience de ce que voulait dire néonicotinoïdes. C'est après qu'on s'est aperçus qu'il y avait des problèmes et, depuis, ils ont été interdits en France, mais pas à l'export ».



Newsletter L'essentiel du matin

Un tour de l'actualité pour commencer la journée

Un record de France en matière de rejets de TFA

« D'autres pays ont moins d'état d'âme, a poursuivi Alain Rouzièse et nous allons les retrouver dans les aliments que nous importerons. Autrement, le Fipronil continue à être autorisé sur les colliers antipuces pour les animaux. C'est bon pour les enfants qui caressent ou embrassent leurs compagnons ! Ils en bénéficient sans doute. Cela sert aussi comme produits anti-termites ou sur les textiles sportifs ».

Le spécialiste a indiqué que ce n'est qu'en décembre 2024, à la demande de l'Europe que les associations et les habitants de l'agglomération

d'Elbeuf ont découvert que l'usine normande était le « plus grand producteur de France et rejetais des PFAS dans la Seine. Nous n'imaginions pas que c'était à ce point là. Il fallait donc faire quelque chose. Alors, la préfecture a réagi, mais a continué à autoriser les rejets à 15%, ce qui reste important, car ce satané produit à la particularité de rester dans la nature sans se dissoudre. De plus, à ce niveau, à cause de la marée, la pollution monte et descend les flots ».

A l'occasion de cette réunion publique, Marie-Laure Baron, présidente du Comité de défense de l'environnement de Freneuse et boucle de Seine (Codef) a estimé que « les résultats de l'étude effectuée sur BASF sont énormes : un record de France en matière de rejets de TFA (un type de PFAS). Cependant, cela est toujours resté trop discret. C'est le 10 janvier 2025 que nous avons envoyé une lettre ouverte pour que mesures soient prises. Rien ne s'est passé. Nous avons alors créé le collectif Les Gardons à la demande de notre avocat et avons déposé une plainte. Nous irons jusqu'au bout. »

Après l'intervention scientifique de Kildine Le Proux, ingénieure chimiste et docteure en pharmacie chargée de mission de Générations Futures, qui parle de « permis de polluer, l'avocat Marc Pitti-Ferrandi, spécialiste du droit de l'environnement a confirmé « qu'un nouveau recours va être déposé auprès du préfet pour lui rappeler ses obligations ainsi qu'un contentieux au tribunal administratif de Rouen sur le principe de précaution. Un industriel peut-il rester caché derrière la défaillance de l'administration ? Et jusqu'à quand ? Nous envisageons aussi de lancer un débat juridique auprès du ministère de l'agriculture. Enfin, l'action pénale se poursuit contre les pollutions passées. » L'an dernier BASF avait affirmé qu'un plan mené depuis janvier avait permis « une réduction de 85 % des émissions de TFA ».

paris-normandie.fr

Pesticides dans l’air ambiant : qu’en est-il en Normandie ?

Violaine Gargala

4–5 minutes

Atmo France a dévoilé une étude montrant la présence de pesticides dans l’air sur l’ensemble du territoire. La Normandie n’échappe pas au phénomène. Mais dans quelle proportion ?



Dans toute la France, des pesticides sont mesurés dans l’air ambiant. - Photo d’illustration Paris Normandie / BORIS MASLARD



Par Violaine Gargala

Publié: 31 Mars 2026 à 19h01 Temps de lecture: 1 min

Les pesticides *« sont présents dans l’air sur l’ensemble du territoire »* français, a annoncé Atmo France. Et la Normandie n’est pas épargnée.

Consultez l'actualité en vidéo

Des mesures de 72 substances actives (herbicides, insecticides, fongicides) sont effectuées depuis 2021 et ce sont les données pour la période 2022-2023 qui ont été dévoilées lundi 30 mars 2026. Résultat, au niveau national, *« environ un tiers est détecté* [à des niveaux de concentration très faibles, NDLR] *et une sur huit est quantifiée, avec des niveaux variables selon les territoires et les périodes d'usage »*, indique Atmo France, qui fédère les associations de surveillance de la qualité de l'air en France.

Des pesticides même en ville

Dans le cadre d'un suivi national depuis 2021, une station de mesure est installée dans chaque région *« en zone urbaine entourée de grandes cultures »*, précise Anne François Duboc, ingénieure études à Atmo Normandie. Dans la région, cette station est à Caen, dans le quartier du Chemin vert. Et partout, *« même en ville, on mesure des pesticides »*. Sur la période 2018-2021 Atmo Normandie avait aussi une station de mesure dans un village du pays de Bray, entouré de grandes cultures. Et là aussi, comme à Caen *« on retrouve essentiellement des herbicides »,* ce qui est lié aux grandes cultures.

Les prélèvements sont effectués au même moment partout en France. Ce qui permet de comparer. Et en Normandie *« on retrouve plus ou moins les résultats que sur les sites entourés de grandes cultures »*. Dans la région, trois pesticides, autorisés, ont été mesurés légèrement au-dessus de la moyenne nationale.

Pas d'informations sanitaires

Et comme au niveau national, on retrouve dans l'air normand des produits interdits depuis plusieurs années, comme le lindane (dont la concentration dans la région (0,1 nanogrammes/mètres cubes dans la région, quand la moyenne nationale ne dépasse pas 0,06 ng). L'usage de cet insecticide, considéré comme toxique pour l'homme et dangereux pour l'environnement, est prohibé depuis plus de vingt ans mais reste

quantifié dans 61 % des prélèvements 2022-2023, note Atmo France.

Ces données *« ne constituent pas une information sanitaire mais des outils de compréhension et de repérage »*, précise Atmo France. En effet s'agissant des pesticides dans l'air, contrairement par exemple au niveau de particules fines, il n'existe pas à l'heure actuelle de valeur réglementaire qui indique si leur niveau est acceptable ou non et les risques sanitaires associés.

Et pour affiner ces données, ne faudrait-il pas plus de stations de mesure ? *« Oui. D'ailleurs dans le cadre de la stratégie Ecophyto 2030* [visant à réduire l'utilisation et les risques des produits phytopharmaceutiques, NDLR] *un deuxième site va être installé au lycée agricole d'Yvetot. Les mesures vont débuter cet été, pour un an »*, précise Anne François Dubosc.

Lire aussi



Près d'Elbeuf, un élu agressé. Zoom sur une violence « devenue presque ordinaire »



france3-regions.franceinfo.fr

"Des espèces allergènes qu'on n'avait pas avant arrivent en Normandie" : d'ici 2050, la moitié de la populatio

Yves Asernal

3–4 minutes

Un tiers des Français sont allergiques au pollen. Et ce n'est qu'un début : selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la moitié de la population mondiale pourrait être touchée d'ici 2050. En Normandie, le changement climatique aggrave la situation.

La Quotidienne Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. Notre politique de confidentialité

Le printemps n'est pas une saison si douce qu'on aime à le croire. Pour des millions de Français, il rime avec yeux qui piquent, larmes incontrôlables et journées gâchées. On accuse souvent le narcisse, mais le vrai coupable, c'est le bouleau.

Pour anticiper les pics, le Pollinarium du Havre joue un rôle de vigie. Chaque jour, Camille Le Pape-Gardeux, chargée des collections aux Jardins suspendus, inspecte les plants, bouleau, graminées et plantes vivaces, et relève les grains de pollen déposés sur des plaques noires.

> On voit la fleur libérer de toutes petites poussières jaunes.

Camille Le Pape-Gardeux, Chargée des collections aux Jardins suspendus

Ces données permettent ensuite d'alerter les abonnés par mail, en précisant le type de pollen en circulation. Le vent peut transporter ces particules sur un rayon de 40 kilomètres.

Ce que Camille Le Pape-Gardeux observe depuis plusieurs années l'inquiète. Avec la hausse des températures, les arbres fleurissent davantage et plus tôt. Les graminées et plantes vivaces apparaissent désormais à des périodes où elles ne fleurissaient pas auparavant. Et surtout, de nouvelles espèces s'installent.

Reportage de Meriemme Stiti et Eric Proença-Pina

Des plantes méditerranéennes remontent vers le Nord et s'installent en Normandie, des espèces allergènes qu'on n'avait pas avant.

Camille Le Pape-Gardeux, Chargée des collections aux Jardins suspendus

durée de la vidéo : 00h01mn56s



Le bouleau et les pics d'allergènes, comment les détecter ? • ©F3 Normandie

En période de pic de pollution, les végétaux absorbent plus de CO2 et produisent en retour plus de pollen. Un cercle vicieux.

Face à ce constat, Pascale Couratier, directrice générale de l'association

française pour la prévention des allergies, rappelle les gestes essentiels : porter un masque et des lunettes à l'extérieur, se brosser les cheveux et changer de vêtements en rentrant, ne pas faire sécher le linge dehors et éviter d'aérer aux heures les plus chaudes de la journée.

lecourriercauchois.fr

Environnement. Pourquoi 12 hectares de peupliers ont été rasés près de Port-Jérôme ?

Cédric Thomire

~3 minutes

Impossible de ne pas remarquer que d'importants changements sont en cours le long de la départementale D982 entre Lillebonne et Radicatel. Les peupliers qui faisaient face à la zone humide du Four à Chaux, plantés dans les années 60 et 80, ont tous été abattus sur 12 hectares. Quelques troncs de peupliers taillés en chandelle restent sur place pour faciliter la nidification des oiseaux comme des chauves-souris.

Des arbres "en mauvais état"

Le chantier, lancé en février, s'inscrit dans le cadre d'une mesure environnementale compensatoire en vue de l'implantation de l'usine d'Eastman, sur la zone de Port-Jérôme 2 à Radicatel. L'agglomération veut y créer une nouvelle zone humide pour favoriser la biodiversité. "*Le fait que l'on abatte des arbres émeut toujours une partie de la population. Mais une expertise phytosanitaire avait déclaré que la peupleraie était dans un état globalement mauvais. En plus, la capacité des peupliers à retenir l'eau devenait incompatible avec le projet de création d'une zone humide*", explique Alexandre Fleuret, chargé de mission environnement et aménagement à Caux Seine développement.

"Des espèces remarquables sont susceptibles de recoloniser le milieu"

A quoi va ressembler cette zone humide ? Elle va s'étendre sur 37,5

hectares, car en plus des 12 hectares de la peupleraie des champs vont être convertis en prairies humides. Cet été huit mares seront créées. A l'automne prochain, de nouvelles espèces locales propices au milieu humide comme les chênes, les saules blancs, les ormes lisses, les aulnes vont être plantés ; ainsi qu'un réseau de haies. "*Ces aménagements vont profiter à la biodiversité. Des espèces remarquables sont susceptibles de recoloniser le milieu comme le pélodyte ponctué, qui est une petite grenouille, le crapaud calamite ou encore la dactylorhize négligée, une orchidée*", liste Alexandre Fleuret qui a travaillé sur ce projet en lien étroit avec Patrick Pesquet dans sa mission de vice-président de l'agglomération pour la planification, l'urbanisme et l'aménagement.

C'est Eastman qui paie la note

Le projet s'élève au total à 400 000€, entièrement financé par Eastman même s'il est conduit pour le compte de Caux Seine développement par l'entreprise Environnement et Forêts implantée à Yvetot. Celle-ci a fait intervenir l'entreprise de débardage par traction animale Les Ecuries du Bois de Mont, pour procéder à l'enlèvement des troncs dans ce secteur très humide qui rend l'intervention des machines impossible. Les travaux devraient se terminer en fin d'année 2026.

france3-regions.franceinfo.fr

"Le lin est une culture très délicate, si la terre est trop humide, elle se compacte et le lin ne pousse pas"

Clé Arouche

4–5 minutes

Les agriculteurs normands s'impatientent. Pour nombre d'entre eux, la terre est encore trop humide pour semer le lin. Les pluies de ce début de printemps retardent les semis.

L’actu des régions

Chaque jour, un tour d’horizon des principales infos de toutes les régions.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "L’actu des régions". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. Notre politique de confidentialité

Ce mardi 31 mars 2026 est une bonne journée pour Frédéric Belloncle. Après plusieurs jours d'attente, cet agriculteur installé à Saint-Gilles-de-La-Neuville (Seine-Maritime), au nord-est du Havre peut semer son lin.

A bord de son tracteur, il commence par préparer la terre pour accueillir les semis. "*Nous avons labouré cette parcelle de dix hectares, il y a quatre jours*" détaille Frédéric Belloncle. "*Le soir même et dimanche, il a plu. Près de 13 millimètres. Mais grâce au soleil et au vent de ce lundi, la terre a séché, on dit qu'elle a été réssuyée.*"

Résultat, dans son secteur, les conditions sont aujourd'hui idéales pour semer son lin. Il faudra la journée complète à Frédéric Belloncle pour terminer cette parcelle. Car après la préparation de la terre, il doit encore passer avec son semoir, puis la herse et enfin le rouleau pour tasser.

Graines de lin fraîchement semées • © France Télévisions

Un chantier agricole qu'il aurait dû débuter il y a près de deux semaines. Mais les conditions n'y étaient pas. "*Au mois de février, dans mon secteur, il a plu 209 millimètres. Depuis une dizaine de jours, la météo s'est améliorée. Mais jusqu'à aujourd'hui, la terre était trop humide, on pouvait faire des boulettes avec.*"

Frédéric Belloncle sait de quoi il parle. Avant lui, ses parents cultivaient déjà du lin et en janvier dernier, il est devenu référent pour cette culture au sein de la FDSEA 76, la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (syndicat majoritaire). L'agriculteur cauchois sait qu'il doit faire preuve de patience s'il veut que le lin soit semé dans les meilleures conditions.

"*Le lin est une culture très délicate*" poursuit-il. "*Si la terre est trop humide, elle se compacte et le lin ne pousse pas. Peut-être qu'il réussira à sortir mais ensuite il va végéter. On aura ce qu'on appelle du petit lin, c'est-à-dire de petite taille. Or, plus la fibre est longue et en grande quantité dans la plante, mieux nous sommes rémunérés*".

Pour autant, rien d'alarmant pour le moment selon Frédéric Belloncle. Jusque fin avril, le retard n'aura pas de grande conséquence. "*En 2001, nous avions semé autour du 8 mai*" se souvient-il. "*Cette année-là, la récolte avait été mauvaise. Pas de tonnage, et presque pas de fibre*."

Frédéric Belloncle est la deuxième génération de liniculteur dans sa famille. • © France Télévisions

Or, le lin est une culture fortement rémunératrice en Normandie. On saura à la fin de l'été si les rendements et la qualité ont été au rendez-vous. D'ici là, de nombreuses étapes attendent encore Frédéric Belloncle, l'arrachage et le fameux rouissage.

Une spécificité du lin. Balayées par la pluie et le vent, les pailles restées au sol sont prises d'assaut par des micro-organismes qui séparent les fibres textiles du reste de la plante. Des fibres qui sont ensuite exportées pour près de 80% en Asie, principalement en Chine.

actu.fr

Pourquoi il est interdit de ramasser des moules sur cette plage de Seine-Maritime jusqu’à nouvel ordre

Veronique Weber

2–3 minutes

La maire d’une commune près de Dieppe a pris un arrêté pour interdire le ramassage de moules sur sa plage afin de garantir la sécurité sanitaire des usagers.

Sur le même thème

- Manche (mer)
- Moules
- Santé



Il est interdit de ramasser et de consommer les moules dans le secteur de Sainte-Marguerite-sur-Mer (Seine-Maritime) jusqu’au prochain arrêté

municipal. ©Pixabay

Par Veronique Weber Publié le 31 mars 2026 à 14h04

Avis aux **pêcheurs à pied** du littoral dieppois. Véronique Depreux, maire de Sainte-Marguerite-sur-Mer (Seine-Maritime) a pris un **arrêté** vendredi 27 mars 2026, arrêté toujours d'actualité. Il informe que : « La **zone de pêche à pied de loisirs** située au niveau de la descente de **Vasterival** est temporairement **fermée** à compter de ce jour ».

Ainsi, jusqu'à ce qu'un nouvel arrêté ne soit signé, « le **ramassage et la consommation des coquillages** bivalves filtreurs », en d'autres termes les moules, « sont interdits durant cette fermeture ». Et cela pour « garantir la protection sanitaire des usagers ».

Prélèvements de moules

Cette interdiction fait suite aux résultats du suivi microbiologique effectué par le laboratoire d'analyses Labéo à la demande de l'**Agence régionale de santé de Normandie** sur des moules prélevées à Vasterival, secteur situé entre Sainte-Marguerite-sur-Mer et Varengeville-sur-Mer.

C'est ainsi qu'a été détectée la présence de **présence de la bactérie E. Coli.**

L'arrêté a été affiché à 15 h 30 vendredi à Vasterival et en mairie. Il est également consultable sur la page Facebook de la mairie. C'est là également que **sera annoncée la réouverture.** De nouveaux prélèvements étaient programmés par l'ARS en ce début de semaine.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec Mon Actu.

actu.fr

Jetée ouest de Dieppe : quatre chantiers pour une réouverture dans trois mois

Augustin Bouquet des Chaux

~3 minutes

Fermée depuis le passage de la tempête Goretti, qui a provoqué d'importants dommages, la jetée ouest de Dieppe (Seine-Maritime) ne va pas rouvrir avant trois mois.

Sur le même thème

- Ports de Normandie
- Tempête Goretti
- Travaux



La jetée ouest de Dieppe (Seine-Maritime) va rester fermée jusqu'au début du mois de juin. ©Archives/Les Informations Dieppoises

Par Augustin Bouquet des Chaux Publié le 31 mars 2026 à 10h01

La jetée ouest de Dieppe (Seine-Maritime) est fermée depuis le mois de janvier 2026 et le passage de la tempête Goretti. Les vents violents ont provoqué d'importants dommages rendant son accès **dangereux**.

« À l'origine, une réfection de l'estacade en bois était prévue début mars » rappelle Ports de Normandie. Un chantier qui a dû être décalé afin que les réparations urgentes après les dégâts causés par la tempête puissent être effectuées.

Quatre chantiers différents

En tout, **quatre chantiers** vont se succéder au niveau de la **jetée ouest** afin de permettre sa réouverture au public dans trois mois, soit à la fin juin 2026 assure Ports de Normandie.

Le premier chantier va durer un mois et sera consacré à la réparation de l'entrée de la jetée. Le second chantier s'étendra de la mi-avril à la fin du mois de juin et se concentrera sur la réfection de l'estacade en bois.

La troisième phase des travaux permettra le remplacement de 70 mètres de garde-corps. Des garde-corps qui sont en cours de fabrication dans les ateliers de l'entreprise **Padmos**, qui a remplacé Manche Industrie Marine. Ils seront posés fin avril.

Vidéos : en ce moment sur Actu

Des travaux qui s'élèvent 300 000 €

Enfin, le dernier chantier va durer une quinzaine de jours. Les équipes effectueront des travaux sur la poutre du caisson n° 7, qui est une partie de la digue.

Les élections municipales 2026

Suivez toutes les actualités des municipales 2026 dans une seule newsletter.

S'inscrire

Le coût total des travaux s'élève à **300 000 €** et sera financé par Ports de Normandie.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec Mon Actu.

paris-normandie.fr

« Six mois de flou » : à Neufchâtel-en-Bray, les élus locaux à l'écoute des infirmières Asalée

Paris Normandie

4–5 minutes

L’association Asalée a été placée en redressement judiciaire pour six mois. Trois élus du pays de Bray ont décidé d’apporter leur soutien aux infirmières Asalée de la maison de santé de Neufchâtel-en-Bray.



Les infirmières Asalée ont rencontré les élus locaux - Photo Paris Normandie

Par la rédaction

Publié: 31 Mars 2026 à 17h34 Temps de lecture: 1 min

Alors que leur association vient d'être placée en redressement judiciaire, les trois infirmières Asalée de la maison de santé de Neufchâtel-en-Bray ont rencontré, mardi 31 mars, Nicolas Bertrand, président de la communauté de communes Bray Eawy, Armelle Biloquet , présidente de la com com de Londinières et Philippe Trélat , maire de la commune.

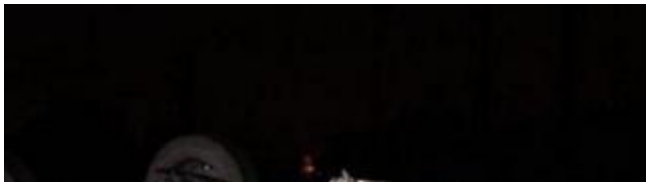
« Nous ne sommes pas payées depuis deux mois. L'association est placée en redressement judiciaire pour six mois d'observation, six mois de flou. Normalement l'AGS (Régime de garantie des salaires) doit nous payer. Mais nous n'avons toujours rien. Notre dernier salaire date de fin janvier. C'est difficile... On ne sait pas ce qui va se passer. C'est anxiogène, mais nous continuons à travailler et à être sur le terrain », ont souligné, Isabelle Legros, Virginie Lurois et Corinne Grenier. L'une d'entre elles a participé à la manifestation organisée jeudi 26 février à Paris pour défendre l'association Asalée qui emploie plus de 2 000 soignants en France.

« L'utilité et le bien-fondé de la structure »

« L'Etat vous a encouragées depuis 2004, la CNAM vous a accompagnées financièrement, mais il y a un revirement », a souligné le maire de Neufchâtel-en-Bray. *« Nous sommes convaincus de l'utilité et du bien-fondé de la structure et de vos actions. Mais comment en deux ou trois mois on se retrouve dans une situation aussi fermée ? Pourquoi depuis 2024, n'avez-vous pas alerté les élus locaux? Il y a eu un manque de relais. Vous êtes trois femmes investies et mobilisées. Vous avez une vraie utilité publique »*, a indiqué Nicolas Bertrand qui a déjà envoyé un courrier au ministère de la Santé pour interpeller sur la situation.

La pétition lancée pour soutenir l'association Asalée a déjà récolté plus de 37 300 signatures. Les trois élus vont envoyer un nouveau courrier au ministère de la santé et à la CNAM.

Lire aussi



lecourriercauchois.fr

Fécamp. Equipe remaniée, actions rapides : le cap est donné

Le Courrier Cauchois

2–3 minutes

Le premier conseil municipal de la mandature, vendredi 27 mars, a vu David Roussel être réélu maire. Les élus ont aussi dû voter pour de nouveaux adjoints.

"*L'élection des adjoints est une affaire interne à la majorité municipale et à laquelle l'opposition ne veut rien avoir à faire*, annonçait Sébastien Marry, élu Rassemblement National. *Comme les 1 300 Fécampois qui ont voté pour nous, nous ne vous accordons pas notre confiance.*" Le ton était alors donné pour ce nouveau scrutin. Après dépouillement c'est la liste d'adjoints de Stéphanie Marical, la seule proposée qui était élue. On y retrouve des têtes connues, comme Dominique Tessier ou encore Serge Lambert, mais aussi une nouvelle entrante, Anne Tranchard. De son côté, Pierre Aubry reste adjoint, mais passe du poste de premier à celui de huitième.

Des réalisations "immédiates"

Composition : Stéphanie Marical, 1re adjointe en charge du commerce, de l'attractivité, de l'animation de la cité, de la jeunesse, de l'éducation et de la famille ; Florentin Cognie, 2e adjoint en charge de la transition environnementale et énergétique, des grands projets, de l'aménagement, des mobilités et de l'information aux habitants ; Elisa Cavelier, 3e adjointe en charge de l'emploi, des projets investisseurs et du mécénat ; Serge Lambert, 4e adjoint en charge du sport, du nautisme et de la vie scolaire ; Dominique Tessier, 5e adjointe en charge des solidarités, des politiques

de la ville et de la santé ; Raynald Maheut, 6e adjoint en charge de la sécurité et des affaires immobilières ; Anne Tranchard, 7e adjointe en charge de la culture et du protocole et Pierre Aubry, 8e adjoint en charge des services techniques, des anciens combattants et du devoir de mémoire.

Par ailleurs, pendant son discours, l'édile a annoncé des réalisations dites "*immédiates*" comme le rétablissement progressif de l'éclairage nocturne dans toute la ville d'ici l'automne, le renforcement de la sécurité routière avec des aménagements spécifiques et des contrôles de vitesse plus nombreux et, pour finir, la voirie avec des premiers chantiers prévus avant l'été. "*Le message est passé*", lance David Roussel.

paris-normandie.fr

Au Havre, la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine sur le banc des prévenus pour blessures involontaires

Romain Huynh

6–8 minutes

Le procès qui s'est tenu mardi 31 mars 2026 devant le tribunal correctionnel du Havre met en cause la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine, propriété d'Esso SAF devenue North Atlantic energies. En 2021, un salarié a été grièvement blessé par une explosion sur le site industriel.



C'est sur le site de la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine qu'un opérateur a été grièvement blessé, en août 2021. - Photo d'archives Paris Normandie



Par Romain Huynh

Publié: 1 Avril 2026 à 10h02 Temps de lecture: 2 min

Le tribunal correctionnel du Havre avait à juger la question du risque industriel, mardi 31 mars 2026, tout autant que celle de la sécurité au travail.

À la barre, comparaît le directeur de la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine, autrefois propriété d'Esso SAF, devenue aujourd'hui North Atlantic energies. Derrière lui, Yoann Euloge, doudoune bleue et pull vert, se tient voûté sur le banc des parties civiles. Opérateur au moment des faits, il a été blessé lors d'une banale opération de contrôle.

Consultez l'actualité en vidéo

Les faits remontent au 14 août 2021. Yoann Euloge vient contrôler une conduite de gaz, une procédure à laquelle il est habitué. L'opérateur travaille dans l'entreprise depuis plusieurs années, il connaît les règles de sécurité. Il sera d'ailleurs rappelé plusieurs fois, au cours de l'audience, qu'il n'a « *commis aucune faute* ». Au moment où il s'approche du hublot qui lui donne une visibilité sur la conduite de gaz, le bloc de contrôle, en verre, explose. Son casque de sécurité est arraché. Des éclats de verre sont projetés, atteignant son visage et ses yeux.

Des « manquements sur l'évaluation du risque »

Rapidement, Yoann est transporté à l'infirmerie de l'entreprise, puis il est pris en charge par les pompiers dépêchés sur place. Alors que l'opérateur reçoit les soins nécessaires, la police se rend à la raffinerie pour y effectuer les premières constatations. Suivie de l'inspection du travail. Les conclusions de l'enquête sont sans appel : il y a eu des « *manquements sur l'évaluation du risque* », et l'accident est « *directement lié à un équipement de travail inadapté* », reprend la présidente. Qui complète : « *Des fissurations du hublot auraient dû alerter. Un chef de quart confirme que l'équipement était inadapté depuis des années. Malgré les différentes interventions de vérification de l'installation, tout le monde est passé à côté*. »

> « Cela fait dix ans qu'ils avaient les éléments qui auraient pu éviter cet accident. »

La représentante du parquet du Havre

La victime subira deux interventions chirurgicales et trois mois d'ITT. Elle gardera des séquelles de l'accident, des maux de tête très localisés, liés à sa blessure à l'œil. De son œil, d'ailleurs, sortiront des morceaux de verre, parfois bien après l'accident, et mesurant jusqu'à 5 mm. Yoann Euloge doit subir une suture de la cornée, et sa vision en est aujourd'hui très affectée.

Lorsqu'il a déposé plainte, Yoann Euloge a indiqué que ce n'était « *pas vraiment contre l'entreprise, mais il [fallait] marquer cet incident*. » Un incident qui a eu, au moins, un précédent. En 2015, un accident du même type avait déjà eu lieu, sans faire de victime. « *Quelle est la différence entre 2015 et 2021 ?* s'interroge l'avocat de la partie civile. *Il aura fallu qu'un salarié soit sévèrement blessé pour que l'analyse aille plus loin qu'en 2015.* » Avant d'ajouter que « *l'employeur n'a pris aucune mesure pérenne pour assurer la sécurité des salariés*. »

Une réaction tardive de l'entreprise

Une ligne que tient également la représentante du parquet : « *Depuis 2012, il y a des fissurations qui ont amené à des remplacements de ce hublot. En 2015, une explosion. On n'est pas dans n'importe quelle PME. On est dans une raffinerie (…) On a une société qui a fini par faire le nécessaire, tardivement. Cela fait dix ans qu'ils avaient les éléments qui auraient pu éviter cet accident.* » Le ministère public requiert contre l'entreprise la condamnation à une amende de 50 000 euros.

L'avocat de la défense, quant à lui, commence par établir que « *le risque zéro n'existe pas. On a 600 hectares de raffinerie, 800 salariés. Un environnement industriel complexe, à risques. On n'a pas une bombe prête à exploser, à proximité des habitations et des écoles, comme on pourrait le croire en entendant les réquisitions. La sécurité fait partie de l'ADN de l'entreprise.* » Et d'étayer son propos en citant les chiffres des dépenses de sécurité, « *5,6 millions en 2021, 6,8 millions en 2023* ». Pour son client, la société North Atlantic, le conseil plaide la relaxe. Le tribunal rendra sa décision le 12 mai 2026.

paris-normandie.fr

Réforme de la justice criminelle : une nouvelle révolution qui passe mal en Normandie

Guillaume LEJEUNE

6–8 minutes

Justice. Le ministre Gérald Darmanin propose une loi qui bouscule considérablement les fondamentaux de la justice criminelle. Elle vise à rendre des jugements plus rapidement. Mais ce projet suscite des inquiétudes. Explications.



Des procès criminels sans jurés plus étendus, des plaider-coupable pour certains crimes qui se négocient dans le cabinet d'un juge : « non à la justice au rabais ! », tonnent les avocats. - Photo d'illustration : Stock.adobe.com



Par Guillaume LEJEUNE

Publié: 31 Mars 2026 à 19h58 Temps de lecture: 1 min

Pas à pas depuis ces dernières années, la justice, *a fortiori* pénale, poursuit sa révolution sous le sceau de ses ministres successifs.

Consultez l'actualité en vidéo

Gérald Darmanin met cette fois en œuvre le plaider-coupable criminel. *« Les avocats ne participeront pas à votre entreprise de démolition de la justice criminelle ! »*, tonnent les robes noires de la Conférence des bâtonniers de France représentant les 162 barreaux de province. Dont ceux de l'Eure et de Seine-Maritime.

Ce projet de loi *« sur la justice criminelle et le respect des victimes »* sera débattu en séance publique au Sénat le 13 avril 2026.

« Une dérive trumpiste ! »

Il s'inspire des recommandations de la mission d'urgence sur l'audiencement criminel et correctionnel. Objectif de cette simplification baptisée Sure (sanction utile, rapide et effective) : *« accélérer le temps judiciaire pour en finir avec les délais excessifs de jugement et les faciliter. »*

Le conseil d'État constate en effet que *« malgré l'augmentation des moyens et les réformes récentes »*, ils ne sont pas tenus. Certains accusés sont jugés de nombreuses années après leur mise en examen. *« Mais malgré cette loi, l'instruction pourra durer aussi longtemps. Les services d'enquête sont engorgés »*, relève Me Arnaud de Saint-Rémy.

Le pénaliste rouennais élu au national est vent debout : *« c'est une dérive trumpiste. Tout ce qui compte, c'est le deal ! Le but est de limiter le débat judiciaire duquel naît la vérité judiciaire au lieu de mettre les moyens humains nécessaires. Les propositions de peines seront considérablement diminuées au détriment de la société et des victimes. Des victimes qui ont besoin de s'exprimer. Là, elles sont effacées. »*

La colère est profonde. *« Ce projet est liberticide, populiste, démagogique et électoraliste*, dénonce la pénaliste havraise Me Valérie Giard. *Les*

libertés publiques sont en danger ! » De quoi s'agit-il exactement ?

Dès lors qu'un accusé reconnaîtra son crime, et si la partie civile ne s'y oppose pas, il lui sera proposé à l'issue de l'instruction judiciaire une procédure de plaider-coupable – elle existe depuis quelques années pour les délits. En sont exclus les crimes de guerre, contre l'humanité ou de terrorisme ainsi que les mineurs et les accusés sous tutelle.

Deux tiers de la peine encourue

À défaut de débats, d'expertises, de témoins et des parties civiles, une discussion se déroulera à huis clos entre l'accusé, son avocat et le juge d'instruction ; puis le ministère public.

En cas de refus ou si la négociation échoue, direction le procès traditionnel. Mais à quelle échéance ? En cas d'accord, la peine maximale peut être est réduite aux deux tiers de la sentence encourue – trente ans si l'accusé risque la perpétuité.

La condamnation est ensuite homologuée par une cour d'assises, en l'occurrence trois magistrats. Exit là encore les jurés. L'affaire – l'ordonnance de mise en accusation – sera exposée publiquement en présence de l'accusé, de son conseil, des parties civiles et du ministère public invités à s'exprimer.

La cour peut refuser l'homologation. De même, l'accusé a la possibilité de mettre un terme à la procédure à tout moment.

Jusqu'à la perpétuité

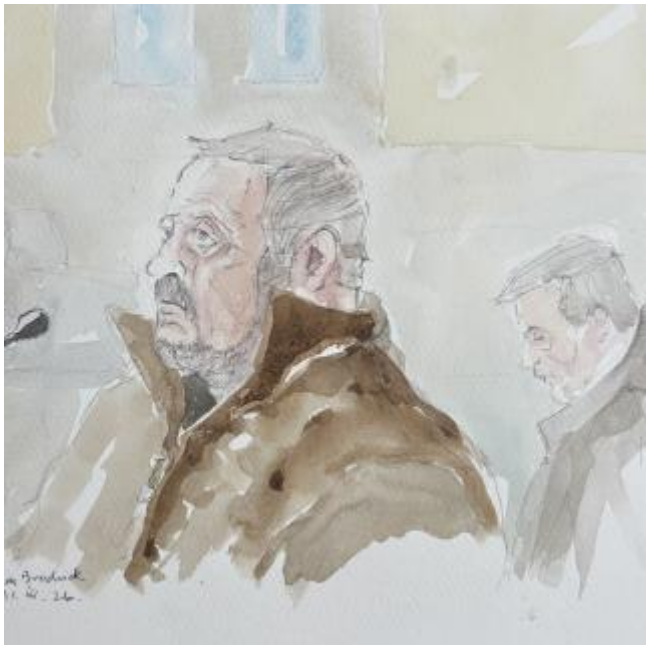
Seconde révolution : les cours criminelles départementales (CCD). Il s'agit là aussi d'aller plus vite et de ne pas impliquer les citoyens. Notamment en appel. Jusqu'à présent, un accusé jugé par cette juridiction en première instance l'était une seconde fois par une cour d'assises et ses neuf jurés.

Les CCD jugent les crimes punis de 15 ou 20 ans de réclusion criminelle, quasi exclusivement des viols, commis par des personnes majeures qui ne sont pas en état de récidive légale. Elles ont été expérimentées dès

2019, notamment en Seine-Maritime, et généralisées en 2023.

Si la loi est adoptée, les CCD (cinq magistrats professionnels) jugeront les accusés en récidive légale. Elles seraient donc en mesure de prononcer des peines allant jusqu'à la perpétuité. Ces procès se tiendraient non plus dans les seules juridictions d'assises (Rouen et Évreux chez nous) mais également au Havre ou à Dieppe.

Lire aussi



« C'est impossible qu'il ne nous ait pas vus ». À Rouen, un ex-chasseur condamné



Jean-Pierre Carpentier, un demi siècle au service de sa commune, à l'Est de Rouen



paris-normandie.fr

Chevaux mutilés près du Havre : les associations de défense des animaux demandent plus

Guillaume LEJEUNE

4–5 minutes

Justice. Yeux crevés, lacérations, écrasements… L'auteur de ces sévices et actes de cruauté commis sur des chevaux dans le Pays de Caux pourrait devoir payer davantage son « coup de folie. »



Quinze chevaux ont subi les horreurs commises par un vingtenaire incarcéré depuis son interpellation. - Photo d'illustration : Paris Normandie/Stéphanie Péron-Clément.



Par Guillaume LEJEUNE

Publié: 31 Mars 2026 à 11h48 Temps de lecture: 1 min

Suite à la condamnation d'un jeune homme de 23 ans, fin septembre 2025, par le tribunal correctionnel du Havre (quatre ans de prison dont deux avec sursis), l'association de défense des animaux Stéphane Lamart et l'Association nationale pour la défense des animaux ont fait appel sur les intérêts civils.

Consultez l'actualité en vidéo

Quinze équidés ont été mutilés dans le Pays de Caux, entre mai et août 2025. Cinq chevaux ont succombé à leurs blessures. L'auteur de ces horribles sévices et actes de cruauté (lacérations, yeux crevés, écrasements) avait évoqué un *« coup de folie. »* Cet ancien habitant d'Angerville-l'Orcher a reconnu sa culpabilité et n'a pas non plus contesté sa peine.

Les associations, particulièrement en pointe sur les dossiers de maltraitance, ont développé leurs arguments devant la cour mardi 31 mars 2026.

Elles demandent chacune 26 000 euros

Ces deux collectifs – elles étaient une quinzaine à se constituer partie civile – demandent davantage que les 150 euros de préjudice moral et 300 euros de frais de procédure décidés en première instance.

Leur avocat s'étonne d'une telle somme au regard du nombre d'animaux victimes, de l'horreur des faits, du retentissement médiatique et de la reconnaissance des associations de défense. Ces dernières demandent chacune 5 000 euros pour le préjudice moral et autant pour le préjudice animalier. Sans oublier quelque 6 000 euros de frais d'avocat. Soit environ 26 000 euros.

L'avocate du prévenu plaide la même condamnation qu'en première instance. Délibéré mardi 28 avril 2026.

Lire aussi

Au Havre, la Normandie Web School, qui forme aux métiers du numérique, va fermer ses portes

paris-normandie.fr

Dans le Pays de Caux, le chauffard qui a tué une mère de famille échappe à une peine bien plus lourde

Guillaume LEJEUNE

6–8 minutes

Justice. En appel à Rouen, ce chef d'entreprise écope de 21 mois de prison ferme, très loin des réquisitions. Ivre, sans permis et roulant à 178 km/h, il a mortellement percuté une automobiliste prudente.



Le jeune chef d'entreprise roulait complètement ivre à 178 km/h sur une départementale. La violence fut telle que le cœur de la victime a explosé. - Photo d'illustration : Voix du Nord.



Par Guillaume LEJEUNE

Publié: 31 Mars 2026 à 16h52 Temps de lecture: 1 min

Il est rare de voir autant de parties civiles réunies à la chambre des appels correctionnels de Rouen. Elles sont une petite vingtaine, silencieuses, venues assister au second procès de François Ouine. Le Cauchois, incarcéré depuis mi-décembre 2025, comparaît dans le box.

Consultez l'actualité en vidéo

Le 18 avril 2025, vers 2 h, de retour d'un dîner avec un copain, ce père de deux enfants, 30 ans, dans quelques jours, roule à 178 km/h sur une départementale. À Montreuil-en-Caux, non loin de son entreprise de travaux publics, il ne peut éviter la Peugeot 307 qui entame un cédez-le-passage.

Le chauffard n'a plus de permis depuis quelques semaines. Il a été annulé par la justice. Par contre, le patron au regard insistant a de l'alcool dans le sang. Beaucoup : 1,47 g par litre de sang. François Ouine a déjà cumulé dix infractions routières : des états d'ébriété, des excès de vitesse ou encore un délit de fuite.

Une heure quarante-cinq pour désincarcérer le corps

De son côté, Mélanie, 39 ans, rentre tranquillement d'une soirée sportive. Elle n'a bu qu'une bière après-match. La violence entre la grosse berline et la petite voiture fait exploser le cœur de la jeune femme. Les pompiers mettront une heure quarante-cinq pour désincarcérer de l'amas de ferraille le corps de cette maman.

François Ouine a été condamné à dix-huit mois de prison ferme en première instance par le tribunal correctionnel de Dieppe. Dont trois mois de révocation d'un sursis. Le parquet en demandait vingt-quatre. À Rouen, vendredi 27 mars 2026, Delphine Mienniel frappe plus fort. Elle requiert cinq ans dont un an de sursis probatoire.

Le ministère public n'avait guère apprécié la première peine. Elle a aussi été jugée bien trop légère par la famille et les amis de la défunte, souligne leur conseil, Me Nicolas Bodineau. Mardi 31 mars 2026, la cour le condamne à quasiment la même peine : 21 mois ferme et 18 de sursis probatoire. Elle ordonne le maintien derrière les barreaux. Bien loin des réquisitions. Les mots de l'avocate générale n'ont donc pas pesé aussi

lourd que l'espéreraient les proches de la victime.

« Et voilà… »

François Ouine, sûr de lui, était en pleine accélération quand il l'a tuée net. Mélanie était prudente ; avait 12 points sur son permis. Il roulait à tombeau ouvert…

« J'avais besoin d'aller voir un chantier à Rouen pour le lendemain. C'était en fin de journée. Normalement, quelqu'un me conduit. J'ai dîné avec un ami. Et voilà… » Il ne conteste pas sa culpabilité qu'il portera toute sa vie. Comme les proches de Mélanie qui porteront *ad vitam* dans leur cœur sa terrible disparition.

Je ne me sentais pas ivre. »

François Ouine, auteur de l'accident mortel.

« J'ai bu deux-trois verres, je ne me sentais pas ivre. » « Deux-trois verres ? », s'étonne la présidente. *« C'est irréparable. D'habitude, je ne roule pas à cette vitesse. Je ne la remets pas en cause mais je ne me souviens plus »,* poursuit le chauffard. Également blessé, il a été mis en examen six mois après le drame.

« Choc carcéral »

François Ouine, allure de rugbyman et insertion sociale assurée, s'excuse encore. Il a échappé de peu à la nouvelle loi sanctionnant davantage les automobilistes de sa trempe : l'homicide routier. Question de timing. S'il coche toutes les cases du comportement à risque, l'automobiliste répondait donc d'homicide involontaire avec deux circonstances aggravantes.

Me Julia Massardier marche sur le fil. Par essence ici, son discours n'est pas facile à entendre : *« mon client a subi un choc carcéral. Son entreprise et ses salariés sont en danger. »* Elle plaide la même peine prononcée en décembre, assortie d'un bracelet électronique. Pour pouvoir réparer. Pécuniairement.

Plus tôt, la présidente précisait que le tribunal des activités économiques

aide à maintenir à flot une entreprise. Mais c'est seul que Ouine devra affronter les autres dommages qu'il a causés…

Lire aussi



Le Trait : « Tous en bleu » pour la journée de sensibilisation à l'autisme au centre social La Zert'Ailes



Hugleville-en-Caux : la maire Juliette Camy officiellement intronisée dans ses fonctions



acteurspublics.fr

Logement des agents publics : le Sénat adopte l'augmentation des droits de réservation dans le parc social

Simon Gendrel

4–5 minutes

Le Sénat a adopté le 30 mars, en première lecture, la proposition de loi portée de longue date par David Amiel, "visant à améliorer l'accès au logement des travailleurs des services publics". Le texte avait été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale en avril 2025, puis adopté en séance publique le 12 janvier dernier, à l'issue d'un parcours marqué par plusieurs incertitudes, après un premier examen interrompu le 2 juin 2025.

Les sénateurs ont repris la version issue de la commission des affaires économiques de la Haute Assemblée, en validant la création d'une "clause de fonction" prévue à l'article 1 pour les agents publics ainsi qu'un élargissement de leurs droits d'accès au parc social. Début février, la commission avait écarté le dispositif de type "Action Logement" pour les agents publics, issu des travaux du rapport "Loger les travailleurs des services publics", rédigé par David Amiel lui-même.

Le quota de réservation maintenu à 50 %

La "clause de fonction", véritable clé de voûte du dispositif, encadre le droit au maintien dans les lieux, en conditionnant l'occupation du logement à l'exercice d'un emploi, permettant ainsi à des agents publics d'accéder à des logements sociaux réservés par leur employeur.

Lire aussi : Logement des fonctionnaires : le ministre David Amiel demande aux préfets de région de bâtir des solutions locales

“Cette clause de fonction est absolument essentielle pour les employeurs publics comme les hôpitaux publics, la RATP ou la SNCF. Elle leur permettra d’éviter que les réservations qu’ils acquièrent dans le parc social pour loger leurs agents ne s’évaporent au gré des rotations des locataires. Elle sera en outre un vecteur de fidélisation des personnels”, s’est félicitée la sénatrice centriste du Pas-de-Calais, Amel Gacquerre, rapporteure du texte, qui prévoit notamment un délai de six mois pour quitter le logement après la fin des fonctions, encadrant ainsi la transition entre occupation et départ.

Autre disposition du texte : l’article 2 prévoit d’augmenter pour l’employeur *“l’offre de logements sociaux à destination des agents publics en permettant d’acquérir davantage de droits de réservation en cas d’apport en terrain”*, selon l’exposé des motifs. Concrètement, la règle actuelle est limitée : lorsqu’une administration cède un terrain, souvent à prix réduit, pour la construction de logements sociaux, elle ne peut en réserver que 10 % pour ses agents dans ce parc social. L’article 2 propose donc de porter ce quota jusqu’à 50 %.

Lire aussi : Le logement, un chantier stratégique pour l’attractivité de la fonction publique mais qui peine à émerger politiquement

Une adoption en attendant un plan d’action

Adopté avec le soutien des groupes centristes et de la droite sénatoriale, le dispositif suscite toutefois des réserves. Le sénateur écologiste Yannick Jadot estime qu’il ne s’attaque *“ni aux causes profondes de la crise du logement, ni à la perte d’attractivité de la fonction publique”*. Il ajoute : *“On sait que cette perte d’attractivité trouve ses racines dans la stagnation des rémunérations, la précarisation des statuts, la dégradation des conditions de travail, les logiques de rationalisation et la perte de sens qui traversent aujourd’hui de nombreux services publics, notamment dans la santé, l’éducation, le social et la sécurité. Ces causes doivent être traitées à la racine”*.

La question du logement des agents publics figurait parmi les priorités de longue date du nouveau ministre de l’Action et des Comptes publics,

David Amiel, alors que près d'un quart des agents pourraient partir à la retraite d'ici 2027.

Le sujet ne s'arrêtera pas là. Entre-temps, alors ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, David Amiel avait missionné les préfets de région au cours du mois de février pour *"repérer le foncier"* et identifier les spécificités de leurs territoires. Ces derniers doivent présenter un plan d'action d'ici le mois de juin. Le texte est désormais attendu en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, où il sera d'abord examiné par la commission des affaires économiques du Palais-Bourbon, sans date fixe pour le moment.

acteurspublics.fr

Responsabilité financière : comment le gouvernement entend protéger par la loi les gestionnaires publics

Par Philippine Ramognino

6–8 minutes

Les agents pourraient bientôt souffler. Lors du prochain Conseil commun de la fonction publique (CCFP), prévu le 8 avril, le gouvernement Lecornu compte proposer d'étendre la protection fonctionnelle aux agents mis en cause au titre de la responsabilité financière des gestionnaires publics. Selon un document consulté par *Acteurs publics*, dans le cadre du dialogue social, l'exécutif entend présenter aux représentants du personnel et des employeurs publics un article, figurant dans un projet de loi, qui étendrait le bénéfice de la protection fonctionnelle en cas de mise en cause devant les juridictions financières.

Lire aussi : Responsabilité financière des gestionnaires publics : comment la DGFiP va accompagner ses agents

Pour rappel, depuis 2023 et l'entrée en vigueur du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics, l'ensemble des agents ayant un pouvoir décisionnel dans la chaîne de la dépense publique, et non plus les seuls comptables, engagent leur responsabilité en cas de manquement constaté. Une réforme aux conséquences non négligeables : les agents mis en cause doivent faire face à une procédure lourde, parfois qualifiée d'inquisitoriale, pouvant entraîner des difficultés psychologiques liées au sentiment d'être pointés du doigt par l'administration qu'ils servent.

Les potentiels effets d'une telle mise en cause sont également d'ordre financier. Pour mettre toutes les chances de leur côté et préparer au

mieux leur défense, les agents devant justifier de leur bonne foi sont incités à solliciter un avocat. Or, le coût d'un accompagnement juridique s'avère conséquent. La question de l'application de la protection fonctionnelle des agents publics s'est, de fait, rapidement invitée dans le débat à la suite de la réforme.

Évolutions sous le gouvernement Lecornu

Telle que définie par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), la protection fonctionnelle correspond à *"la protection due par l'administration à ses agents à raison de leurs fonctions"*. En cas de mise en cause de leur responsabilité pénale et civile liée à leur activité ou qualité d'agent, ce principe ouvre notamment l'accès à la prise en charge des frais d'avocat. Il apparaissait donc pour certains logique que l'État couvre les agents mis en cause dans le cadre de la responsabilité financière. Mais en avril 2024, Claire Landais avait donné pour consigne aux ministères de ne pas l'appliquer. Des recours avaient par la suite été déposés au Conseil d'État, qui avait finalement donné raison à la secrétaire générale du gouvernement de l'époque.

Lire aussi : Les fonctionnaires mis en cause devant la Cour des comptes pourraient bientôt bénéficier de la protection fonctionnelle

Depuis, le ton a changé. En novembre dernier, l'ex-ministre de l'Action et des Comptes publics, Amélie de Montchalin, avait ouvert la voie à une évolution de la doctrine interministérielle. En réponse à une question écrite parlementaire, celle qui est aujourd'hui Première présidente de la rue Cambon avait admis, faisant référence à la décision du Conseil d'État, que *"cette interprétation stricte de la loi suscite, il est vrai, des interrogations parmi les agents publics qui exercent des fonctions financières"*. Et, surtout, Amélie de Montchalin avait annoncé qu'une *"disposition législative pourrait étendre le bénéfice de la protection fonctionnelle aux personnes mises en cause devant la Cour des comptes, sauf naturellement en cas de faute détachable du service, et dans les conditions d'application générales de cette protection"*.

Restait à savoir quel véhicule législatif serait favorisé pour tenter de faire

passer la réforme. L'article soumis au CCFP a vocation à s'intégrer à un projet de loi, selon la mention faite au sein du document consulté par *Acteurs publics*, à travers un nouvel article qui viendrait compléter les dispositions du code général de la fonction publique relatives à la protection dans l'exercice des fonctions. Reste au gouvernement à arrêter le texte en question, celui-ci pouvant notamment opter pour le projet de loi sur la sécurisation du droit de la fonction publique ou celui relatif à la simplification.

Une application au cas par cas

"Afin de pouvoir tirer pleinement les bénéfices de cette réforme en termes de modernisation de l'action publique, il est nécessaire de proposer, à l'instar des dispositifs déjà en vigueur en matière civile ou pénale, la possibilité d'accorder aux agents, mis en cause devant les juridictions financières, la protection de leur administration, dès lors qu'ils n'ont pas commis de faute détachable de l'exercice de leurs fonctions", énonce ainsi l'article qui sera présenté au prochain conseil commun.

Mais le gouvernement mettrait en place des garde-fous. La protection ne serait pas automatique, et dépendrait d'une *"appréciation au cas par cas"*. En cas d'octroi, l'ensemble des mesures de protection prévues en matière civile et pénale seraient applicables. *"Elle conduirait notamment à la prise en charge de tout ou partie des frais d'avocat de l'agent, permettant de l'accompagner pendant la procédure, de la première instance à la cassation le cas échéant"*, précise l'article. En revanche, en cas d'amende éventuelle, celle-ci ne serait pas couverte par l'administration.

Lire aussi : Derrière la responsabilité financière des gestionnaires publics, le défi d'équilibrer contrôle et innovation

Si les représentants du personnel et les employeurs publics seront amenés à se prononcer pour ou contre cette disposition, il demeure probable qu'elle suscite l'enthousiasme chez les premiers. Lors des premières Assises de la responsabilité financière des gestionnaires publics organisées en janvier dernier, la présidente du Syndicat national

des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDCGT), Hélène Guillet, avait soutenu que *“notre priorité absolue reste de lever l’interdiction du recours à la protection fonctionnelle”*. *“La justice commence par la protection de celles et ceux qui servent l’intérêt général avec probité, avec en contrepoint l’égalité devant la loi*, avait poursuivi la directrice générale du centre de gestion de Loire-Atlantique. *Car si les mis en cause n’ont pas la capacité économique à bénéficier d’un avocat pour leur défense, alors il y a rupture d’égalité, et cela est intolérable.”*

acteurspublics.fr

Pour garantir la souveraineté numérique, les territoires appellent à repenser la commande publique

Par Victoria Beurnez

8–10 minutes

Un an après le lancement de leur démarche “Tie Break”, pour calculer leur niveau de dépendance au numérique étranger, les collectivités adhérentes des Interconnectés se sont retrouvées, lundi 30 mars, à l’Assemblée nationale, pour faire le bilan. C’était l’occasion, pour la trentaine de collectivités représentées ce jour, de phosphorer sur leurs besoins mais surtout sur le moyen d’y répondre. Elles avaient évalué, il y a un an, le coût du numérique étranger dont elles sont dépendantes sur une fourchette basse de 1,5 milliard d’euros. Un an après, un certain nombre de collectivités se sont prêtées à l’exercice, qui consiste pour l’heure à cartographier ces dépendances. Et pour cause : si la volonté politique des territoires présents ce jour est de se diriger vers plus de souveraineté, le chantier s’ouvre à peine.

“*C’est peut-être le sujet, actuellement, qui fait le plus l’unanimité entre les différents groupes à l’Assemblée nationale, mais aussi entre l’Assemblée et le Sénat. Nous savons que vous avez besoin qu’on vous accompagne, et on trouvera des solutions avec vous pour pouvoir accélérer le mouvement, et surtout, ne pas vous laisser au bord de la route*”, a posé, en introduction, le député de la Vendée Philippe Latombe (Les Démocrates), très familier des sujets numériques, invité à l’évènement ce jour.

Repenser la commande publique

“Nous n’arrivons pas à tirer réellement un programme d’action cohérent issu de tous les travaux menés au niveau national sur le numérique”, regrette le député Jacques Oberti (Socialistes), qui présidait l’évènement. *“Les études réalisées au niveau national, avec les moyens alloués aux parlementaires, sont importantes, mais il y a aussi besoin d’avoir le témoignage local”,* a-t-il poursuivi, louant la démarche de chiffrage engagée par l’association.

Lire aussi : Les collectivités territoriales vont chiffrer leur dépendance au numérique étranger

Pour accélérer cette “trajectoire d’indépendance européenne”, plusieurs solutions et pistes ont été évoquées, avec un fil rouge : la nécessité de repenser la commande publique, pour en faire un levier de souveraineté. “*Quand on creuse un peu, on se rend compte que les choses peuvent paraître simples, mais elles ne le sont absolument pas*”, relève Mickaël Audegond, maire de Wailly (Hauts-de-France) et conseiller délégué au numérique de la communauté urbaine d’Arras. “*Aujourd’hui, lorsqu’on regarde un appel d’offre, on pense d’abord prix, protection juridique et standardisation des procédures. Cette réflexion est rationnelle, mais elle devient dangereuse lorsqu’on omet d’autres points, comme celui de la dépendance stratégique*”, abonde l’élu. Il rappelle que le risque du droit extraterritorial, qui permet au gouvernement américain d’obliger les entreprises américaines à leur fournir des données, même issues d’autres pays, “*pèse beaucoup plus qu’on ne le laisse entendre*”.

Les Interconnectés, dans leur démarche, avaient appelé les territoires à chiffrer concrètement leurs dépendances au numérique étranger, en prenant précisément chaque couche : la cybersécurité, l’intelligence artificielle, les données, les systèmes d’informations, les outils métiers. Selon les représentants des territoires, ces différents paramètres doivent être réfléchis au regard d’une commande publique permettant d’assurer la souveraineté de toute la chaîne de valeur.

Vers plus de souveraineté ?

Or, dans l’état actuel des choses, la doctrine sur les achats publics

numériques, telle que publiée par le gouvernement au début de l'année 2026, ne formalise pas le principe de préférence nationale, bien qu'elle impose la souveraineté comme premier critère de choix. Une situation qui, à entendre les différents témoignages de cet évènement, pose encore des contraintes pour les collectivités, notamment du point de vue de la protection des données. "*On doit passer d'un achat classique à une stratégie patrimoniale. Comment faire ? Il faut sécuriser juridiquement cette ambition. L'idée serait de travailler ensemble, réfléchir collectivement entre administrations, État et opérateurs, pour apporter des éléments plus tangibles*", propose Mickaël Audegond. Une réflexion collective qui pourrait, tel que l'ambitionnent les territoires, amener à des évolutions, par exemple, dans le code de la commande publique.

Lire aussi : Les parlementaires veulent faire évoluer la commande publique numérique

Côté législation, un élément de réponse pourrait résider dans un texte en attente d'examen à l'Assemblée : la proposition de loi sur la sécurisation des marchés publics numériques. Tel que revu en commission, le texte élargit aux collectivités de plus de 30 000 habitants l'article 31 de la loi sur la sécurisation de l'espace numérique (loi Sren), qui impose de ne pas recourir à des hébergements non sécurisés pour les données personnelles.

Mais pour pouvoir formaliser concrètement ces évolutions, encore faut-il trouver les espaces de dialogue nécessaires. "*Il est impossible de faire peser sur les collectivités, de manière isolée, la totalité des règles et normes qu'on va s'empresser de faire paraître ces prochains mois ou années, à l'échelle d'un cahier des charges de marché public d'une collectivité*", pose Yann Huaumé, maire d'une commune au nord de Rennes et vice-président au numérique de Rennes Métropole. "*Avec des moyens budgétaires contraints, nous n'aurons pas les moyens de faire passer à l'échelle les entreprises souveraines qui nous proposeront leurs solutions : l'État doit rentrer dans la boucle*", ajoute l'élu au numérique.

Créer des espaces de dialogue

Pour apporter ces garanties, les différents acteurs doivent d'abord penser et formaliser de nouvelles instances de dialogue, qui manquent aujourd'hui à l'appel. "*On a aujourd'hui le sentiment de ne pas avoir l'espace de dialogue dont on a besoin aujourd'hui,* explique Céline Colucci, déléguée générale des Interconnectés. *Nous avons des besoins collectifs similaires, et il nous faut penser par les communs numériques : pas au sens d'outils libres, mais au sens de mettre en commun ces besoins. La réflexion doit désormais se faire sur qui va le porter, comment cela va s'organiser, et il n'y a pas de réponses toutes faites*", poursuit Céline Colucci qui indique que le "*besoin d'écoute et de travailler ensemble s'est fortement fait ressentir dans les débats*".

Lire aussi : Souveraineté numérique : "Ni angélisme sur le privé, ni procès d'intention sur l'État"

Ce besoin de dialogue semble partagé à tous les niveaux : "*les collectivités disent aujourd'hui qu'elles veulent dialoguer, interroger l'ensemble des acteurs sur cette gouvernance*", affirme Yann Huaumé. "*On regarde beaucoup la question du marché public, mais peut-être qu'il faut s'interroger collectivement pour sortir de cette question, et trouver de l'innovation directement dans la commande publique : elle est fastidieuse, lourde, il y a des choses à repenser, comme des structures public-privé permettant d'apporter des solutions à long terme*."

Des ponts entre le public et le privé à construire ?

Pour concrétiser les débats et faire avancer cette trajectoire, une piste en ce sens a été évoquée : Valérie Reiner, représentante du comité stratégique de filière (CSF) Logiciels et solutions numériques de confiance, a évoqué la possibilité de proposer des "matchmakings" entre collectivités et offreurs de solutions numériques. Ces évènements visent à mettre en relation différents acteurs pour mieux faire connaître les besoins d'un côté et la filière de l'autre : le dernier en date s'est tenu vendredi 27 mars, organisé conjointement avec la direction interministérielle du numérique, sur la thématique des suites bureautiques.

Lire aussi : Avec sa doctrine sur les achats publics numériques, l'État clarifie ce que concevra – ou non – la Dinum

"*On s'est aperçu qu'il y avait une méconnaissance des offres, et on sait pourquoi : il y a une multitude de solutions. Jusqu'à présent, on choisit généralement dans chaque catégorie uniquement les têtes de gondoles, parce que c'est plus simple, c'est une habitude, c'est comme tout le monde*", explique la représentante du CSF Logiciels et solutions numériques de confiance. Le CSF a également mis sur pied un catalogue de ces solutions, qui devrait, à terme, en recenser environ 5000, pour environ 3000 éditeurs. "*Le but de ce catalogue de solutions est de permettre à tous les acteurs de trouver des alternatives à celles habituellement utilisées*", explique-t-elle, pour qualifier, sans le dire, les solutions américaines.

acteurspublics.fr

Les contours du congé supplémentaire de naissance s'esquissent dans la fonction publique

Par Marie Malaterre

4–5 minutes

Tout n'est pas si noir actuellement sur le front du dialogue social dans la fonction publique. Certes, la pilule a toujours du mal à passer du côté des syndicats en ce qui concerne la baisse à 90 % de la rémunération des congés maladies ordinaires (CMO) des agents publics. D'autant que le Conseil d'État vient, dans une décision du 26 mars 2026, de rejetter les recours de plusieurs syndicats à l'encontre des décrets visant à transposer cette baisse indemnitaire à l'ensemble de la fonction publique. Cette décision a mis un point final au contentieux.

Aussi, les assauts de l'exécutif sur le front des autorisations spéciales d'absence (ASA) ont certes été calmés, mais ils laissent un goût amer côté syndical, tant de telles décisions apparaissaient déconnectées des négociations actuelles en matière d'égalité professionnelle, mais aussi plus globalement autour de la recherche d'amélioration des droits des agents publics.

Lire aussi : Fonction publique : un nouveau congé de naissance de deux mois indemnisé pour chaque parent

Petite éclaircie néanmoins, même si ce n'est pas une surprise **:** le projet de décret en Conseil d'État relatif à la mise en œuvre au profit des agents publics de la mesure relative à la création du congé supplémentaire de naissance (CSN), a été transmis aux syndicats.

"Il s'agit de la déclinaison pure et simple d'un dispositif récent du code du travail dans le code général de la fonction publique, explique Laure Revel,

secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques. *C'est un progrès social."*

Pour rappel, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026, le gouvernement a décidé de créer un congé de naissance supplémentaire dont pourront bénéficier l'ensemble des salariés du secteur privé de même que les agents publics.

Le texte, qui sera soumis au Conseil commun de la fonction publique (CCFP) le 8 avril, indique que le CSN pourra être pris à l'expiration d'un congé de maternité, de paternité, d'accueil de l'enfant ou d'adoption, dans un délai de neuf mois à compter de la naissance de l'enfant ou de son arrivée dans le foyer. Il sera d'une durée de deux mois maximum, fractionnables en deux périodes d'un mois au bénéfice de chacun des deux parents.

Un alignement sur le secteur privé

Le projet de décret a pour objet de déterminer le niveau du traitement maintenu, qui est de 70 % le premier mois et de 60 % le second mois, ainsi que la procédure applicable en la matière. Les syndicats de la fonction publique ont plaidé pour un maintien à 100 %. *"Le niveau d'indemnisation retenu est très insuffisant à un moment de l'existence qui implique des dépenses supplémentaires,* estime Caroline Chevé, secrétaire générale de la FSU. *Aussi, vu les écarts de rémunération existant entre les femmes et les hommes, il risque de renforcer les inégalités en incitant à la prise du congé par le parent qui a la plus faible rémunération."*

Autre réserve exprimée par l'ensemble des organisations syndicales (OS), l'intégration d'un article qui permet de reporter la mise en œuvre du mécanisme de subrogation des administrations (le fait que l'État se substitue à la Sécurité sociale pour les remboursements, ndlr), dans le droit aux indemnités versées aux agents contractuels de l'État du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028. Il s'agit, selon les OS, d'un recul d'une disposition acquise par la signature de l'accord PSC prévoyance d'octobre 2023.

Le texte a également pour objet d'étendre le bénéfice du congé aux agents publics ne relevant pas du code général de la fonction publique, mais de statuts ou quasi-statuts particuliers fixés par décrets. Dans le même temps, il modifie dans les trois fonctions publiques la durée du congé pathologique prénatal, qui est allongée d'une semaine.

Il fixe également à neuf mois, à compter du 1er juillet 2026, le délai dans lequel les agents dont les enfants sont nés ou ont été adoptés entre le 1er janvier et le 30 juin 2026 peuvent prendre le congé supplémentaire de naissance. Le délai de prévenance est fixé à un mois.

Il s'agit donc de la création d'un nouveau congé statutaire pour la fonction publique, ce qui n'arrive pas tous les jours. Il sera intégré aux autres congés familiaux des fonctionnaires et coordonné avec les congés liés à la maternité, à la paternité ou à l'adoption.